

COMITE SYNDICAL SEANCE DU LUNDI 30 JANVIER 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le 30 janvier 2023 à 18 heures 30, le Comité syndical, légalement convoqué le 24 janvier, s'est assemblé au siège du Sigidurs, 1 rue des Tissonvilliers à Sarcelles, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GENIÈS, Président, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATION N° 23-08

Objet : Débat d'orientation budgétaire 2023

Nombre de membres en exercice : 52

Etaient présents : (29)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE

Mmes DELPRAT, JASZECK, HAESINGER (Supplée M. ETHODET NKAKE)

MM. BONNET, BOUCHE, DARAGON, DOMETZ, GENIÈS, HADDAD, JOURNAUX, MAQUIN, MELLA, MURRU, LECUYER (Supplée M. DIDIER), MOIZARD (Supplée M. BOCQUET), PAMART, PINTO DA COSTA, PY, VENNE

CA PLAINE VALLEE

Mmes HINGANT, POTIER, SCALZOLARO, TORDJMAN
MM. BATTAGLIA, LAGIER, MAURAY, SECNAZI, TESSE

CC CARNELLE PAYS DE FRANCE

M. FAUVIN.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : (3)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE

M. GUEVEL (Pouvoir à M. MAQUIN)

CA PLAINE VALLEE

Mme MEGRET (Pouvoir à BATTAGLIA)

CC CARNELLE PAYS DE FRANCE

M. DIARRA (Pouvoir à M. GENIÈS)

Etaient absents excusés : (3)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE

Mmes BIDEL, CAUMONT
M. YALAP

Etaient absents : (17)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE

Mmes DELMOTTE, GAUTIER, MEKEDICHE, PROFITT-BAHIN
MM.GEBAUER, JARRY, LEROUX, MALLARD, SERVIERES,
THOREAU,VASCONCELOS, ZIGHA, ZINAOUI

CA PLAINE VALLEE

Mme MOSOLO
M. GOMES

CC CARNELLE PAYS DE FRANCE

MM. GAUBOUR, MANSOUX

Monsieur le Président expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-2, L.5212-15, L.5212-16, L. 5211-36, L. 5711-1 et L.2312-1,

Vu l'article L. 2312-1 du Code précité, modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 - art. 107, transposable aux syndicats mixtes, dispose que le budget est voté par l'assemblée délibérante,

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Il est disposé par ailleurs que, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires est présenté à l'assemblée. Ce rapport donne lieu à un débat et il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Ledit rapport doit en outre porter les engagements pluriannuels envisagés, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail,

Étant entendu que le budget primitif 2023 sera guidé par les orientations présentées dans le rapport d'orientation budgétaire joint,

Vu la présentation faite aux membres du Bureau syndical, réunis le 16 janvier dernier,

Après examen du rapport adressé aux membres du Comité syndical, dont les éléments sont repris dans la présente,

Le Président entendu et **le quorum étant atteint**, le Comité syndical, **à l'unanimité** :

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2023.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Jean-Claude GENIÈS,
Président du Sigidurs



Jacqueline HAESINGER,
Secrétaire de séance





Syndicat mixte pour la Gestion et l'Incinération
des Déchets Urbains de la Région de Sarcelles

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

SOMMAIRE

PREAMBULE

1. Contexte macro-économique associé aux évolutions réglementaires liées à la gestion des déchets.....	3
1.1 La crise énergétique.....	3
1.2 L'inflation et incertitudes financières.....	4
1.3 La Taxe Générale sur les Activités Polluantes.....	4
2. Prévisions budgétaires 2023	6
2.1 La stratégie financière du Syndicat pour 2023.....	7
2.2 Hypothèses d'évolution des ressources du Sigidurs.....	7
2.2.1 Des recettes de fonctionnement en hausse pour 2023.....	8
2.2.2 Des recettes réelles d'investissement stabilisées pour 2023	10
2.3 Hypothèses d'évolution des dépenses	12
2.3.1 La maîtrise des dépenses de fonctionnement	12
- Pôle Prévention et sensibilisation au tri des déchets.....	12
- Pôle Collecte.....	14
- Pôle Traitement et valorisation.....	17
- Pôle Administration Générale : dépenses du personnel et structuration des effectifs	24
-Focus chapitre 011 : impact TGAP	25
2.3.2 La volonté de poursuivre une politique d'investissement maîtrisée	26
3. Synthèse	30
4. Annexes.....	31

PREAMBULE :

Le Sigidurs, Syndicat Mixte pour la Gestion et l'Incinération des Déchets Urbains de la Région de Sarcelles, est situé à l'Est du département du Val d'Oise (95) et à l'Ouest du département de Seine-et-Marne (77).

Il est compétent pour la prévention et la sensibilisation, la collecte et le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés, et, la production d'énergie. Le territoire du Sigidurs compte trois collectivités adhérentes, représentant 59 communes et 418 911 habitants : la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF – 42 communes – 357 929 habitants) située sur les départements du Val d'Oise et de la Seine-et-Marne, une partie de la Communauté d'Agglomération Plaine et Vallée (CAPV – 7 communes – 50 605 habitants) et une partie de la Communauté de Communes Carnelle Pays de France (C3PF – 10 communes – 10 177 habitants). Sur le périmètre très étendu du syndicat, il existe une très grande disparité de l'habitat, avec un territoire nord semi-rural et un territoire sud urbain très dense.

Pour assurer ses missions, le Sigidurs dispose d'un centre de valorisation énergétique, d'un centre de tri et d'un réseau de 6 déchèteries ainsi qu'un partenariat avec des syndicats limitrophes sur deux déchèteries.

L'année **2022** a été **marquée** par :

- Le choix de l'AMO pour le projet d'habillage architectural du CVE par une procédure de concours dont le lauréat est le groupement d'entreprise AIA ARCHITECTES. Pour rappel, le projet retenu par le jury présente un bon équilibre entre fonctionnalité et intégration urbaine. Il comporte la réalisation d'une double couverture de bardage métallique et profilés en aluminium avec une approche esthétique en courbures, entièrement indépendant des équipements d'incinération, comprenant un pont de levage interne destiné à faciliter la manutention par les équipes d'exploitation. Dans le respect du programme, ce projet permet d'améliorer la gestion des eaux de pluie, les émergences olfactives et sonores, la circulation et le vidage des bennes sur site, tout en conservant une ventilation et un éclairage naturel des chaudières. L'enveloppe budgétaire définie s'élève à 10,9 M€ HT pour les travaux, auxquels il convient d'ajouter 5,5 M€ pour la MOE...
- Une optimisation des coûts du syndicat par le biais d'une remise en concurrence de ses prestataires à travers les marchés publics : marché d'exploitation CVE, exploitation du centre de tri... Des coûts maîtrisés, malgré le contexte économique défavorable.
- **Des motifs d'inquiétudes :**
 - Les perspectives des réglementations et ses conséquences : un contexte macro-économique qui vient **impacter** nos dépenses de fonctionnement. En effet, l'application des nouveaux taux de TGAP 2023 continueront d'impacter de manière déterminante notre épargne nette.
 - La **perte de recette** liée à la vente d'électricité : Le sous amendement n°1720 fixe un prix maximum à 145 €, soit le prix de vente moyen du MWh électrique en Europe avant le déclenchement de la crise. Ce seuil est bien en dessous de celui décidé comme maximal par la Commission européenne, à 180 €/MWh ou de 282,5€/MWh, prix conclu entre le Sigidurs et Total Energie/Solvay pour l'année 2023. La vente d'électricité permet au Sigidurs d'avoir des garanties sur la pérennité de son modèle économique, de pouvoir proposer de la chaleur à un prix compétitif ou encore de financer une partie du service public de la gestion des déchets.
- **Des satisfactions :**
 - Finalisation de l'étude Biodéchets : Déploiement de la phase expérimentale en 2023.
 - Poursuite du groupe de travail sur la réduction de l'enfouissement : mise en place d'objectifs chiffrés, déploiement d'un plan de communication en cours...

Ce rapport d'orientations budgétaires porte sur l'exercice 2023 mais également sur les engagements pluriannuels du Syndicat. Il comprend l'ensemble des éléments relatifs aux principaux flux de déchets collectés et traités par le Sigidurs.

Les défis et les choix du mandat pour l'année 2023 :

- Concernant le CVE, le maintien à un niveau d'excellence de notre incinérateur sera une priorité dans la mesure où la réglementation européenne en la matière (BREF - incinération, meilleures techniques disponibles) évolue drastiquement vers toujours plus de protection de l'environnement et des populations. En effet, des travaux de mise en conformité, un comptage des régimes de fonctionnement plus détaillé, une surveillance des impacts du site renforcé et le contrôle régulier des gisements de déchets accueillis se poursuivront dans les prochaines années. Le projet de la couverture architecturale du CVE sera poursuivi en 2023 avec le démarrage de la prestation MOE et une partie des travaux en fin d'année, selon le planning.
 - La poursuite des études préalables à la construction de la future déchèterie de Gonesse, qui remplacera l'actuelle déchèterie devenue trop exiguë, sera une priorité en 2023, en parallèle de l'acquisition du terrain par voie de DUP : pour rappel, 14 parcelles ont été acquises en 2022 pour 300 K€.
 - La prévention occupera une place prépondérante en 2023 avec la réalisation d'une phase d'expérimentation de l'instauration du tri à la source des biodéchets à l'échelle de 5% de la population totale du Sigidurs : pour rappel, théoriquement, la généralisation du tri à la source des Biodéchets à l'ensemble des producteurs de déchets (professionnels, administrations, habitants) est prévue au 31 décembre 2023.
 - L'étude de faisabilité pour la mise en place d'un écosystème territorial utilisant l'hydrogène arrivera à son échéance en 2023, ce qui nous permettra d'identifier les opportunités liées à la production et à l'usage de l'hydrogène sur le territoire du syndicat.
 - L'aménagement des espaces de travail à venir du bâtiment de l'ex CATI : une étude sur la programmation du foncier total du Sigidurs débutera en 2023.
- ➔ Nous devons donc faire des choix structurants dans les investissements que nous serons amenés à arbitrer au service des communes et de leurs habitants.

Comme énoncé par l'article L. 3312-1 du Code général des collectivités territoriales, le Comité Syndical est réuni pour débattre des orientations budgétaires du Sigidurs dans les deux mois précédant le vote du budget primitif 2023 prévu lors de la prochaine séance du 21 mars 2023.

1. Contexte macro-économique associé à la gestion des déchets.

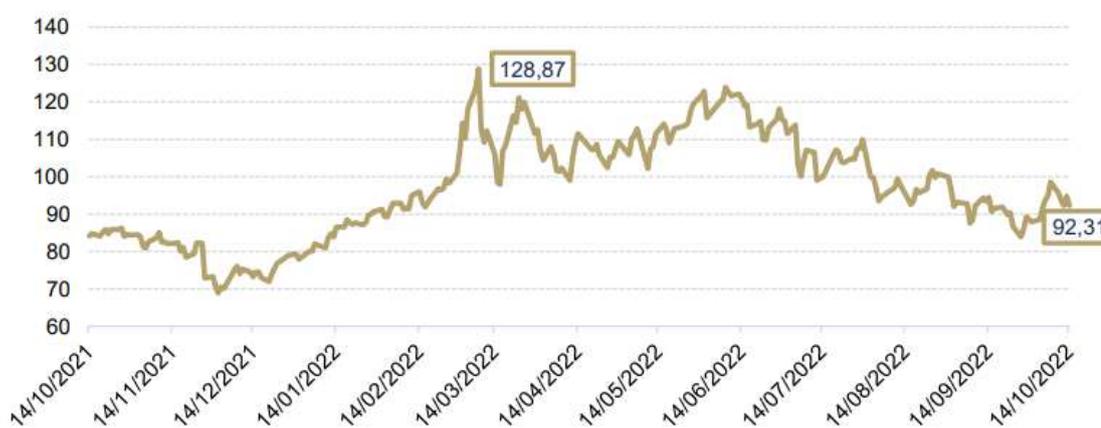
1.1 La crise énergétique

○ Le pétrole : vers une réduction des quotas

L'Organisation des pays exportateurs de pétrole et ses alliés (OPEP+) se sont réunis le 5 octobre 2022 à Vienne afin de statuer sur une réduction de leurs quotas de production de pétrole de 2 millions de barils par jour. Cette décision intervient à la suite des révisions à la baisse des prévisions de la demande mondiale de pétrole dans un contexte inflationniste et de ralentissement des économies (avec notamment des restrictions sanitaires reprenant dans certains pays comme en Chine).

L'objectif de cette réduction de quotas dès le mois de novembre est de soutenir le prix du baril face aux craintes de récession. Cette annonce a d'ailleurs dopé le prix du Brent qui a atteint son plus haut niveau depuis août mais qui reste bien en deçà de son niveau de mars correspondant au début de la guerre en Ukraine. Il s'agit de la baisse la plus forte pratiquée par l'OPEP+ après sa décision en 2020 de réduction de sa production en raison de la baisse de la demande liée à la crise de COVID-19.

Evolution du cours du Brent USD sur 1 an



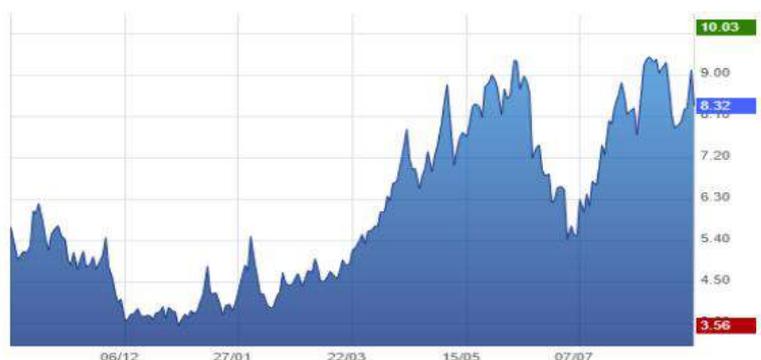
Source : boursorama

○ Le gaz

En parallèle, le gaz continue de faire parler de lui. Après la suspension des livraisons de gaz de Gazprom à Engie, c'est désormais l'Europe qui peine à s'entendre sur le plafonnement de son prix.

Afin de limiter la hausse du coût du gaz, une majorité de dirigeants européens ont demandé à la Commission Européenne de plafonner le prix des importations de gaz pour l'ensemble des producteurs et non pas seulement pour la Russie comme cela avait pu être évoqué. L'Allemagne s'oppose farouchement à cette mesure craignant une pénurie de gaz si aucun exportateur n'accepte de vendre au prix imposé.

Evolution du cours du gaz naturel en euro sur 1 an



Source : Boursorama

○ L'électricité

Concernant l'électricité, l'envolée des prix de l'électricité en France s'explique par la combinaison de plusieurs facteurs défavorables. Premièrement, le prix de l'électricité sur le marché européen de l'électricité est indexé sur le prix du gaz. Secondement, plus de la moitié des réacteurs nucléaires sont aujourd'hui à l'arrêt pour des raisons de maintenance.

L'impact pour les professionnels des déchets et les élus locaux qui ont découvert un sous amendement voté par le Gouvernement, taxant lourdement les recettes de ventes d'électricité revenant aux exploitants des usines d'incinération et aux collectivités, au nom de la contribution à la crise énergétique. En effet, un plafond à 145 €/MWh (et à 175 €/MWh pour les installations de combustion de biogaz) a été voté fin décembre 2022. Sauf que cette perte de recette liées à la vente d'électricité qui « participent à l'équilibre économique du budget des collectivités consacré à la gestion des déchets qui doit faire face à des contraintes extrêmes ces dernières années (...) : l'inflation (prix des matières premières supérieur à 20%, prix de l'approvisionnement en carburant impactant très fortement la collecte, prix des réactifs chimiques liés au traitement des fumées supérieur à 100% liés à la hausse du prix de l'énergie), mais aussi par les surcoûts des nouvelles contraintes environnementales (obligation de mise en place du tri à la source des biodéchets, multiplication des collectes sélectives financées que très partiellement par les dispositifs de responsabilité élargie des producteurs, envolée des prix de l'élimination en raison de leur réfaction) va impacter l'équilibre budgétaire du syndicat (page 13).

L'impact pour les ménages français est resté limiter en 2022 grâce à la mise en place du bouclier tarifaire sur l'énergie contenant la hausse du prix règlementé de l'électricité à 4% en 2022. Toutefois, les factures devraient commencer à augmenter à partir de février 2023 avec la fin du dispositif de bouclier tarifaire. La Première Ministre a mis en avant la menace de rationnement de l'énergie pour les entreprises : en cas de coupures d'électricité ou de gaz, elle prévient que les entreprises seront les premières impactées. Ces perspectives de rationnement en énergie cet hiver pour les entreprises viennent une nouvelle fois nourrir les craintes d'une récession début 2023.

Cependant, d'après le directeur exécutif d'EDF, Marc Benayou, la France dispose d'un dispositif d'« effacement » qui permettrait d'être rémunéré en cas de baisse de sa consommation énergétique ce qui pourrait éviter des coupures cet hiver. De plus, RTE (gestionnaire du réseau électrique en France), dans son étude prévisionnelle pour l'hiver 2022- 2023, affirme que les coupures peuvent être évitées si la consommation nationale baisse de 1 à 5%. La mise en place d'alertes EcoWatt devrait permettre d'informer en amont les citoyens, entreprises et collectivités afin d'adopter les gestes efficaces. Ainsi le président du Directoire de RTE, affirme que « nous pourrions traverser un hiver, même froid, sans difficulté » si des actions de sobriété sont menées :

Focus sur le plan de sobriété énergétique en France : Le Gouvernement a présenté le 6 octobre 2022 son plan de sobriété énergétique. L'objectif, poussé par le dérèglement climatique, est de réduire de 40% la consommation d'énergie du pays d'ici 2050 pour atteindre la neutralité carbone.

Cet objectif se traduit par une diminution de la consommation d'Energie de l'ordre de 10% lors des deux prochaines années et la sortie progressive de la dépendance aux énergies fossiles Ces mesures s'articulent autour de plusieurs secteurs et acteurs comme :

- ✓ Les bâtiments : régulation de la température maximale à 19°, décalage des périodes de chauffe ... - Les transports : covoiturage, vélo, transports en commun à privilégier...
- ✓ L'Etat : Incitation au télétravail pour réduire la consommation de carburant, limitation de la vitesse des véhicules de services à 110km/h, réduction de la consommation d'origine numérique
- ✓ Les collectivités territoriales : baisse de l'éclairage public, limitation du chauffage des équipements sportifs ...
- ✓ Les entreprises : extinctions des éclairages intérieur en cas de locaux inoccupés, pilotages du chauffage ...
- ✓ Les particuliers : bonus sobriété pour les ménages maîtrisant leurs consommations, aides pour changer d'équipements, décaler l'usage de certains appareils...
- ✓ Sport : réduction de la température de l'eau des piscines, éclairage et chauffage des gymnases

Ainsi, le Sigidurs a mis en place des actions en interne afin d'apporter sa contribution au plan énoncé par l'Etat.

1.2 L'inflation et incertitudes financières

Dans la zone euro, la hausse des prix à la consommation s'est accentuée ces derniers mois, atteignant 10 % en septembre selon les résultats provisoires de l'indice des prix à la consommation harmonisé. En France, l'inflation s'est établie à 6,2 %, le niveau le plus bas de la zone euro, grâce en particulier au bouclier tarifaire, mais elle demeure nettement supérieure à la cible d'inflation de l'Eurosystème.

La Banque de France estime, que la forte accélération actuelle de l'inflation trouve fondamentalement son origine non pas dans l'excès de liquidité, mais dans les goulets d'étranglement qui résultent du rebond plus rapide que prévu de l'activité à l'issue de la pandémie ainsi que dans la forte hausse des prix de l'énergie et de l'alimentation, largement exacerbée par la guerre en Ukraine.

L'inflation que l'on observe en ce moment est essentiellement importée et résulte en grande partie – pour les deux tiers environ pour la zone euro – des prix de l'énergie et de l'alimentation. La forte hausse récente des prix internationaux du gaz a conduit la BCE à prévoir un pic d'inflation d'ici début 2023.

Toutefois, l'inflation en zone euro commence également à revêtir un caractère plus « interne » et « généralisé », avec une hausse de l'ensemble des autres composantes de l'inflation : d'après les résultats provisoires de septembre, l'inflation sous-jacente (qui exclut l'énergie et l'alimentation) s'élève désormais à 4,8 % en zone euro (et à 3,7 % en France), et la hausse des prix se propage aux biens et aux services – qui représentent l'autre moitié de l'inflation totale.

C'est cette inflation plus « interne » dont les banques centrales sont responsables, et qu'elles ne doivent pas laisser échapper à tout contrôle, ni persister. Il s'agit là de l'objectif et de l'engagement qui sous-tendent les mesures prises par le Conseil des gouverneurs de la BCE.

Le coût des matières premières, les coûts de production, les coûts de transport sont impactés par cette inflation : cette hausse qui sera répercutée sur les marchés de services par nos prestataires instaure des incertitudes sur les finances du syndicat à date.

Evolution de l'inflation en France et en zone Euro



Note : IPCH, indice des prix à la consommation harmonisé.

Dernière donnée à septembre 2022 (flash)

Sources : Eurostat, calculs Banque de France.

1.3 La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)

La TGAP fondée sur le principe du pollueur-payeur, porte sur les tonnages de déchets stockés et incinérés. Selon la loi Finance 2019, la TGAP évolue à la hausse à partir de 2021 **et poursuit une trajectoire exponentielle jusqu'en 2025** comme indiqué dans le calendrier ci-dessous :

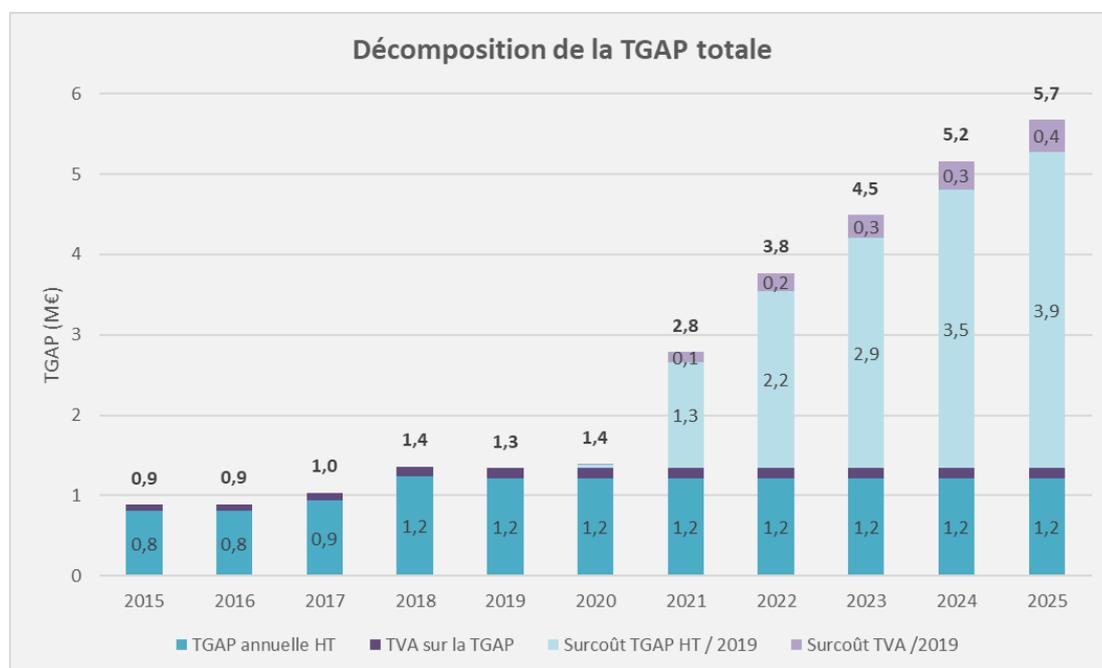
Catégorie	2019	2020	2021	2022	2023	2024	À partir de 2025
Tonne stockée (Catégorie D – Installation autorisées relevant à la fois des B & C)	17 €	18 €	30 €	40 €	51 €	58 €	65 €
Tonne incinérée (Catégorie G – Installation relevant à la fois des A, B & C)	3 €	3 €	8 €	11 €	12 €	14 €	15 €

Cette loi prévoit **à partir de 2023** :

- Fiscalité sur l'enfouissement : 51 € contre 40 € en 2022
- Fiscalité sur l'incinération : 12 € contre 11 € en 2022.

Simulation de l'impact de la trajectoire TGAP au Sigidurs à tonnage constant :

	Base	2019		2020		2021		2022		2023		2024		2025	
		€/t	€	€/t	€	€/t	€	€/t	€	€/t	€	€/t	€	€/t	€
Tonnages enfouis **	46 000	17	782 000	18	828 000	30	1 380 000	40	1 840 000	51	2 346 000	58	2 668 000	65	2 990 000
Tonnages incinérés *	147 000	3	441 000	3	441 000	8	1 176 000	11	1 617 000	12	1 764 000	14	2 058 000	15	2 205 000
Total annuel HT		1 223 000		1 269 000		2 556 000		3 457 000		4 110 000		4 726 000		5 195 000	
Total annuel TTC		1 467 600		1 522 800		3 067 200		4 148 400		4 932 000		5 671 200		6 234 000	
Surcoût par habitant		- €		0,12 €		3,62 €		6,07 €		7,84 €		9,51 €		10,79 €	



L'augmentation de la TGAP constitue ainsi un réel handicap pour les investissements futurs et remet en cause les évolutions souhaitées et souhaitables pour atteindre un haut niveau de performance environnementale. A l'heure de la modernisation des équipements, de l'efficacité environnementale et de l'économie circulaire, impulsés par les pouvoirs publics, les efforts consentis jusqu'alors pour conserver une capacité d'investissement, serviront à financer de la fiscalité et non des projets structurants.

2. Prévisions budgétaires 2023

2.1 La stratégie financière du Sigidurs pour 2023

L'épargne brut du compte administratif 2021 s'établit à 6,2 M€, en augmentation de 19 % par rapport au CA 2020 (soit + 1 M€), et permet de maintenir avec les excédents des années précédentes un fonds de roulement à 22,9 M€.

Ces résultats confirment que les mesures de maîtrise des dépenses de fonctionnement mises en place depuis 2020 par le biais d'un pilotage plus efficient grâce notamment à la connaissance des coûts de nos activités et des efforts de gestion significatifs au niveau du plan pluriannuel d'investissement ont permis de préserver la santé financière du Sigidurs afin :

- D'une part, de poursuivre le développement des installations et des outils permettant une gestion vertueuse et durable des déchets, dans l'optique d'une amélioration en continue de la performance publique.
- Et d'autres part, de permettre le financement des projets d'investissements propre à renforcer l'esprit de préservation et de valorisation des ressources, dans le respect des principes du développement durable, tout en maîtrisant l'endettement du syndicat (6,1 ans).

Le contexte d'élaboration du rapport d'orientation budgétaire 2023 comprend à l'évidence un fond d'incertitude lié aux effets, toujours difficiles à mesurer, de l'inflation causée principalement par la poursuite de la guerre en Ukraine, des tensions sur les prix de l'énergie et des fragilités économiques.

Le budget reste néanmoins un instrument indispensable pour hiérarchiser les priorités politiques et les traduire en moyens d'actions, constituant un levier privilégié pour mettre en œuvre des transformations stratégiques.

2.2 Hypothèses d'évolution des ressources du Syndicat en 2023

- **Les recettes de fonctionnement** : sont en hausse de **+ 5,44 %**, en raison principalement de la hausse de vente d'électricité prévue à **2,5 M€** soit +1,6 M€ par rapport à 2022, liée au contrat d'achat de l'énergie produit par le CVE avec Total Energie /Solvay.
- **Les recettes d'investissement (hors dette)** sont en baisse de - 200 K€ par rapport à 2022 et s'élèvent à 800 K€, principalement liées aux FCTVA

2.2.1 Des recettes de fonctionnement en hausse pour 2023 : + 5,44 %

Les recettes de fonctionnement sont composées principalement des participations versées par les EPCI, des produits des services (ventes matières et énergies), d'autres recettes liées aux pénalités de marchés, à l'activité des services (produits de gestion, remboursement de frais de personnel...).

En K€	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022 provisoire à date	BP 2023	BP 2023/2022 en valeur	BP 2023/2022 en %
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	41 702	43 408	47 348	46 134	47 346	-3	-0,01%
PRODUITS DES SERVICES	8 066	9 949	11 183	8 936	13 258	2 075	18,56%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	100	1 436	158	220	1 287	1 129	715,17%
AUTRES	18	815	72	70	65	-7	-9,34%
RECETTES DE FONCT :	49 886	55 609	58 761	55 360	61 956	3 195	5,44%

Au global, les recettes augmenteraient de + 2 725 K€ soit + 4,63% par rapport à 2022. Les recettes en provenance des produits des services, notamment la vente des énergies sont prévues à la hausse de + 2 075 K€ soit + 18,56 %. En effet, pour la valorisation de chaleur, les recettes sont prévues à 6 M€.

Concernant la valorisation de l'électricité, un tarif particulièrement compétitif de 282,5€/MWh a été acté avec un nouvel agrégateur, Total Energie. Cependant plusieurs mesures règlementaires figurant au PLF 2023

devrait caper ce prix à un niveau largement inférieur. En effet, avec le sous amendement n°1706 du Gouvernement, le prix fixé est 145€/MWh. Ce dispositif va causer une perte de recette liée à la vente d'électricité assez conséquente pour le syndicat soit à hauteur de - 2,2 M€ sur l'exercice 2023.

Puis, la révision majeure du groupe turbo alternateur interrompra la production d'électricité durant 6 semaines à l'été 2023.

- Dotation et participation en baisse de - 0,01 %

FOCUS sur les participations : +2,41 %

En K€	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022 provisoire à date	BP 2023	BP 2023/2022 en valeur	BP 2023/2022 en %
AUTRES GROUPEMENTS	39 666	39 796	42 945	42 945	43 980	1 035	2,41%
CARPF	34 088	34 302	37 012	37 012	37 901	889	2,40%
CAPV	4 628	4 528	4 936	4 936	5 060	124	2,50%
C3PF	950	966	998	998	1 020	22	2,25%

Une hausse de l'appel à contributions des EPCI est estimée à + 2,41 % soit + 1 035K € pour 2023 par rapport à 2022.

En termes de perspectives, plusieurs scénarios sont proposés au regard du contexte actuel et des incertitudes liés aux révisions des prix de nos marchés pour 2023 à date. En effet, le besoin de financement n'est actuellement pas couvert par les contributions, principalement sur la filière collecte. Pour 2023, le coût de la compétence collecte s'élèverait à **24,9 M€** :

	2023				
	OM	CS	ENCOMB	DV	TOTAL
COLL	11 836 072 €	4 508 285 €	1 696 840 €	2 034 590 €	20 075 787 €
Marché SUD	6 741 687 €	2 072 996 €	786 867 €	872 159 €	10 473 709 €
Marché NORD	5 012 695 €	2 419 000 €	828 639 €	1 162 431 €	9 422 765 €
Coll EXCEP	81 690 €	16 289 €	81 334 €	0 €	179 313 €
TDU	6 250 €	43 886 €	43 886 €	43 886 €	137 908 €
CTM	232 051 €	232 051 €	232 051 €	232 051 €	928 204 €
EGB	1 360 818 €	1 289 126 €			
Cout Collecte	13 435 191 €	6 073 348 €	1 972 777 €	2 310 527 €	23 791 843 €
Cout Bacs	460 500 €	325 500 €		310 000 €	1 096 000 €
Besoin de financement	13 895 691 €	6 398 848 €	1 972 777 €	2 620 527 €	24 887 843 €
Contribution collecte	18 438 085 €	0 €	2 178 642 €	2 099 565 €	22 716 292 €
Ecart	4 542 394 €	-6 398 848 €	205 865 €	-520 962 €	-2 171 551 €

Force est de constater qu'un écart réside entre le financement de cette compétence et les contributions perçues : un manque de 2,2 M€ pour couvrir totalement les dépenses liées à ce service. Cela est lié principalement au choix de fixer le prix de la collecte du flux CS à 0€ par le syndicat : afin d'inciter au tri. Ci-dessous les différents scénarios proposés en vue de pallier au besoin de financement :

2023			
Besoin de financement	Taux de couverture actuel	Montant	Surplus par rapport au montant initial
24 887 843 €	91%	22 716 292 €	
Hypothèse BASSE	95%	23 643 451 €	927 159 €
Hypothèse HAUTE	100%	24 887 843 €	2 171 551 €

Dans un premier temps, il a été convenu de couvrir à **95%** le besoin de financement de la filière collecte en 2023, en réajustant le levier du prix à la tonne sur cette filière pour les flux encombrants et déchets végétaux (page 10) :

TRAITEMENT	Participations 2022	PARTICIPATIONS 2023
CARPF	16 610 786	17 671 891
CARPF 95	13 278 332	14 365 570
CARPF 77	3 332 455	3 306 321
CAPV	2 124 955	2 255 916
C3PF	401 485	430 367
PARTICIPATIONS TOTALES	19 137 226	20 358 174

COLLECTE	Participations 2022	PARTICIPATIONS 2023
CARPF	20 400 777	20 228 890
CAPV	2 811 156	2 803 733
C3PF	596 028	589 571
PARTICIPATIONS TOTALES	23 807 961	23 622 194

TRAITEMENT + COLLECTE	Participations 2022	PARTICIPATIONS 2023	Evolution
CARPF	37 011 563	37 900 781	2,40%
CAPV	4 936 111	5 059 649	2,50%
C3PF	997 513	1 019 938	2,25%
PARTICIPATIONS TOTALES	42 945 187	43 980 368	2,41%

Rétrospective 2020-2023 :

En K€	2020	2021	2022	Estimation 2023	Evol 2023-2022	Rappel Evol 2022-2021
	CARPF	34 088	34 302	37 012	37 901	2,40%
CAPV	4 628	4 528	4 936	5 060	2,50%	9,01%
C3PF	950	966	998	1 020	2,25%	3,21%
PARTICIPATIONS TOTALES	39 666	39 796	42 945	43 980	2,41%	7,91%
Evolution Annuelle		0,33%	7,91%	2,41%		
Nb habitant	412 176	414 570	417 908	418 911		
Prix à l'habitant	96,24	95,99	102,76	104,99		

Pour mémoire, ci-dessous les prix par filière qui ont été votés en 2022 et ceux proposés pour 2023 :

PRIX 2023 FILIERE COLLECTE :

MENAGES	Prix à la tonne collectée 2023	Pour mémoire prix 2022
OM	150,00	150,00
CS	0,00	0,00
Encombrants	245,00	190,40
Déchets végétaux	194,00	168,29
DDS	0,00	0,00

PRIX 2023 FILIERE TRAITEMENT

Prix à la tonne	MENAGES		SERVICES TECHNIQUES	
	Proposition 2023	Pour mémoire prix 2022	Proposition 2023	Pour mémoire prix 2022
Usine d'incinération	107,00	106,00	107,00	106,00
Centre de tri	0,00	0,00	0,00	0,00
Encombrants	51,00	40,00	51,00	40,00
Déchets végétaux	30,00	30,00	30,00	30,00
DDS	1 122,95	1 122,95	995,95	995,95

Afin de couvrir à 95% le besoin de financement de la compétence collecte, les prix des flux encombrants et déchets végétaux ont été revus à la hausse pour 2023 : pour être en cohérence avec le coût de la collecte de ces flux.

Pour faire face à la montée exponentielle de la TGAP depuis 2021, et donc des répercussions financières sur notre budget, le prix à la tonne sera réévalué chaque année, en proportion à la trajectoire de cette taxe.

De ce fait, les prix à la tonne pour la filière traitement ont été réajusté notamment pour l'usine d'incinération et les encombrants.

Prix à l'habitant :

Prix à l'habitant	Déchets ménagers	
	Proposition 2023	Pour mémoire - 2022
Déchèteries	7,00	6,00
Administration générale	6,00	4,02

Le prix à l'habitant pour le service administration générale a également été réévalué pour l'année 2023. Cette hausse de prix s'explique en raison de la phase d'expérimentation de la collecte et traitement du nouveau flux des biodéchets.

Le prix du service déchèterie a également été revu pour 2023 : justifié par l'explosion des tonnages au sein des déchèteries au fil des années et essentiellement par le coût d'exploitation de ces dernières qui a pratiquement doublé en un an avec le renouvellement du marché. A noter que le taux de couverture des contributions de nos EPCI sur ce service s'élève seulement à 23 % du besoin de financement.

FOCUS sur les soutiens : -23,57%

En K€	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022 provisoire à date	BP 2023	BP 2023/2022 en valeur	BP 2023/2022 en %
AUTRES ORGANISMES	2 036	3 611	4 403	3 189	3 365	-1 038	-23,57%

En revanche, une baisse des recettes au niveau des autres organismes est prévue à - 23,57%, notamment d'éco mobilier ainsi que les recettes issues du soutien Citeo, qui étaient légèrement surestimées en 2022. De plus, en raison des difficultés de valorisation du tout-venant, les soutiens d'Eco-mobilier sont en baisse, pour les filières de recyclages, le travail réalisé concernant la filière des ferrailles a permis d'augmenter le niveau de recettes.

Ci-dessous un récapitulatif des tonnages par filières et EPCI entre BP 2023 et BP 2022 des apports des déchets des ménages et assimilés : - 8 622 tonnes vs tonnages BP 2022

	BP 2023	BP 2022	Evol. 2023/2022	
TONNAGES	185 877,06	194 498,91	-8 621,85	-4%
CARPF	159 793,82	167 082,56	-7 288,73	-4%
Carpf 95	114 902,33	119 432,22	-4 529,89	-4%
Carpf 77	44 891,50	47 650,34	-2 758,84	-6%
CAPV	21 394,58	22 425,89	-1 031,31	-5%
C3PF	4 688,66	4 990,46	-301,81	-6%

FOCUS déchets des ménages :

	BP 2023	BP 2022	OM		CS		ENCOM		DV		DDS	
			2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
TONNAGES	170 086,67	177 610,69	121 389,38	123 967,65	23 435,80	24 247,83	10 058,80	12 023,35	15 202,70	17 371,86	0,00	0,00
CARPF	144 814,81	151 094,17	105 869,73	108 131,67	18 755,65	19 436,32	8 464,30	10 031,95	11 725,14	13 494,22	0,00	0,00
Carpf 95	103 286,58	107 186,58	79 509,19	81 298,48	11 925,53	12 140,55	5 884,60	7 063,60	5 967,26	6 683,94	0,00	0,00
Carpf 77	41 528,24	43 907,59	26 360,54	26 833,19	6 830,12	7 295,77	2 579,70	2 968,35	5 757,88	6 810,28	0,00	0,00
CAPV	20 700,67	21 669,92	13 141,83	13 471,74	3 629,09	3 721,10	1 374,25	1 671,05	2 555,50	2 806,04	0,00	0,00
C3PF	4 571,19	4 846,60	2 377,82	2 364,24	1 051,06	1 090,41	220,25	320,35	922,06	1 071,60	0,00	0,00
Evol. 2023/2022	-4,24%	-7 524,02	-2,08%		-3,35%		-16,34%		-12,49%		0,00%	
CARPF	-6 279,35											
CAPV	-969,25											
C3PF	-275,42											

FOCUS déchets des services techniques :

	BP 2023	BP 2022	OM		CS		ENCOM		DV		DDS	
			2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
TONNAGES	15 790,39	16 888,22	1 253,82	674,99	53,31	0,00	12 329,72	14 035,35	2 028,04	2 052,38	125,50	125,50
CARPF	14 979,01	15 988,39	1 190,44	621,43	53,31	0,00	11 910,72	13 549,00	1 710,04	1 703,46	114,50	114,50
Carpf 95	11 615,75	12 245,64	1 180,48	617,77	53,31	0,00	9 376,72	10 698,15	918,24	842,72	87,00	87,00
Carpf 77	3 363,26	3 742,75	9,96	3,66	0,00	0,00	2 534,00	2 850,85	791,80	860,74	27,50	27,50
CAPV	693,91	755,97	59,52	51,16	0,00	0,00	384,85	447,15	238,54	246,66	11,00	11,00
C3PF	117,47	143,86	3,86	2,40	0,00	0,00	34,15	39,20	79,46	102,26	0,00	0,00
Evol. 2023/2022	-6,50%	-1 097,83	85,75%		#DIV/0!		-12,15%		-1,19%		0,00%	
CARPF	-1 009,38											
CAPV	-62,06											
C3PF	-26,39											

Au regard des tonnages consolidés à fin septembre 2022, une baisse considérable sur l'ensemble des flux et de notre territoire est à noter. Cela s'explique principalement par :

- L'effet de la saisonnalité
- Une baisse à la consommation des ménages qui dévisse depuis cette année

- **Produit de service et ventes diverses en hausse de + 18,56 %**

En K€	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022 provisoire à date	BP 2023	BP 2023/2022 en valeur	BP 2023/2022 en %
VENTES MATIERES	458	3 186	2 615	3 190	2 604	-10	-0,39%
PRESTATIONS DE SERVICE	7 607	6 762	8 568	5 746	10 654	2 086	24,34%
ENERGIE ELECTRIQUE	7 442	708	950	681	2 522	1 572	165,47%
ENERGIE THERMIQUE		5 055	5 400	4 491	6 000	600	11,11%
CONVENTION	129	57	238	22	232	-6	-2,62%
APPORTS TIERS	36	942	1 600	552	1 500	-100	
REDEVANCE SAREN			380		400000	20	5,26%
AUTRES	1	1					
PRODUITS DES SERVICES	8 066	9 949	11 183	8 936	13 258	2 075	18,56%

Les recettes liées aux autres prestations de services ainsi que les ventes d'énergie et des matériaux sont estimées à la hausse en comparaison à 2022 à hauteur de **+ 2,1 M€**. Ces recettes seront en nettes progrès.

Pour les recettes liées aux ventes des matières, les simulations ont été faites en tenant compte de l'augmentation des tonnages, avec un taux de refus maîtrisé (27%), sur la base des prix moyen de l'année 2022. Elles sont de l'ordre de 2 075 000€. Une incertitude se développe sur le fonctionnement de certaines filières, impactées par l'explosion des coûts de l'énergie et le ralentissement économique. Le recyclage de certains papiers et cartons est aujourd'hui réalisé par une industrie fragilisée.

Les recettes liées à l'accueil des usagers d'autres syndicats sur nos déchèteries sont stables, marquées par une légère baisse de fréquentation pour les usagers d'Emeraude.

Dans la lignée de 2022, les tonnages issus de partenariats, principalement de Terralia/Chèze et marginalement du SYCTOM, permettront de combler le vide de four.

Les recettes liées à la vente des métaux sont prévues d'être stables à 400 k€. Une vigilance doit être maintenue sur les capacités d'évacuations régulières de ce flux en raison de l'arrêt de hauts fourneaux en France : le niveau de recettes global sera augmenté d'environ 2,4 M€.

A noter qu'en 2022, les recettes d'électricité ont été pénalisées par une faible production liée aux nombreuses avaries. Les recettes de chaleur, conformes aux prévisions en début d'année, sont largement impactées par les températures élevées en fin d'année et les économies contraintes réalisées par les bailleurs et copropriétés sur la mise en marche du chauffage dans les logements de Sarcelles.

- **Les autres recettes de fonctionnement**

En K€	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022 provisoire à date	BP 2023	BP 2023/2022 en valeur	BP 2023/2022 en %
PRODUITS EXCEPTIONNELS	100	1 436	158	220	1 287	1 129	715,17%
AUTRES	18	815	72	70	65	-7	-9,34%
AUTRES RECETTES DE FONCT.	118	2 252	230	289	1 352	1 122	488,79%

Des produits exceptionnels sont prévus pour 1 352 K€ en 2023. Ces recettes concernent principalement les pénalités, la reprise des bacs et la refacturation des casses sur nos bornes. Il est prévu également une recette exceptionnelle d'1,2 M€ liée à l'application de pénalités à Saren.

Par ailleurs, afin de remplir les objectifs de tri à la source des biodéchets, il est proposé d'instaurer la gratuité des composteurs individuels aux foyers du Sigidurs. Cette gratuité s'appliquera pour la remise d'un kit de compostage par foyer, pour les administrés n'ayant pas bénéficié de composteurs depuis 2017, date à partir de laquelle nous disposons de données consolidées dans nos bases. Il est proposé de mettre en œuvre cette gratuité, à compter du 1er juillet 2023, afin de permettre au service de paramétrer les changements de mode de gestion. Pour rappel, les recettes engendrées par la vente des composteurs en 2022 s'élèvent à 11 400€.

2.2.2 Les recettes réelles d'investissement

- Les recettes propres

En K€	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022 provisoire à date	BP 2023	BP 2023/2022 en valeur	BP 2023/2022 en %
DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES	416	805	1 065	1 046	800	-265	-24,90%
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	216	0	0	0	50	50	
RECETTES D'INVEST :	632	805	1 065	1 046	850	-215	-20,20%

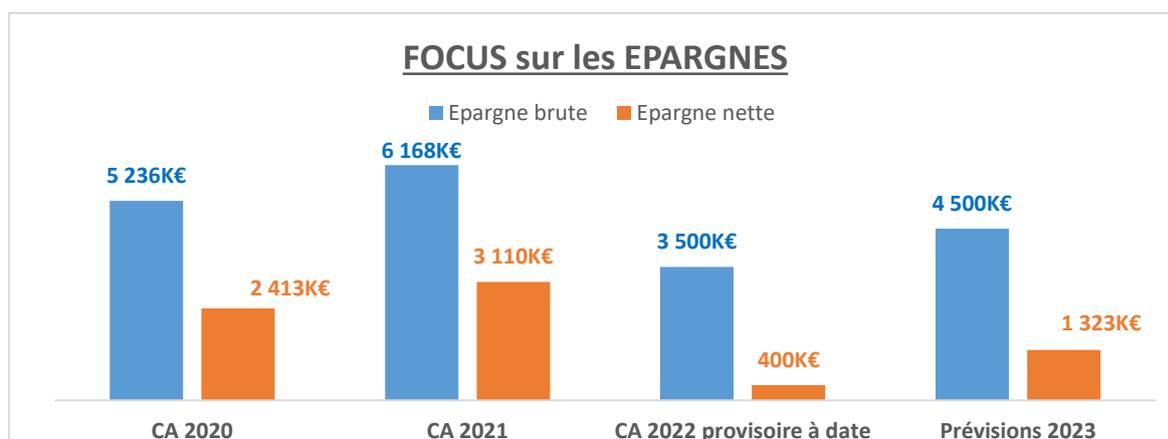
Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA), permettant au Sigidurs de récupérer une partie de la TVA (compensation au taux de 16,4 %) sur les dépenses d'investissement réalisées en 2022, est estimé à 800 K€ en baisse de - 265 K€ par rapport à ce qui a été perçu en 2022.

Les subventions d'investissements comprennent les soutiens de l'Ademe pour les travaux, les subventions composteurs estimées à 50 K€ en 2023.

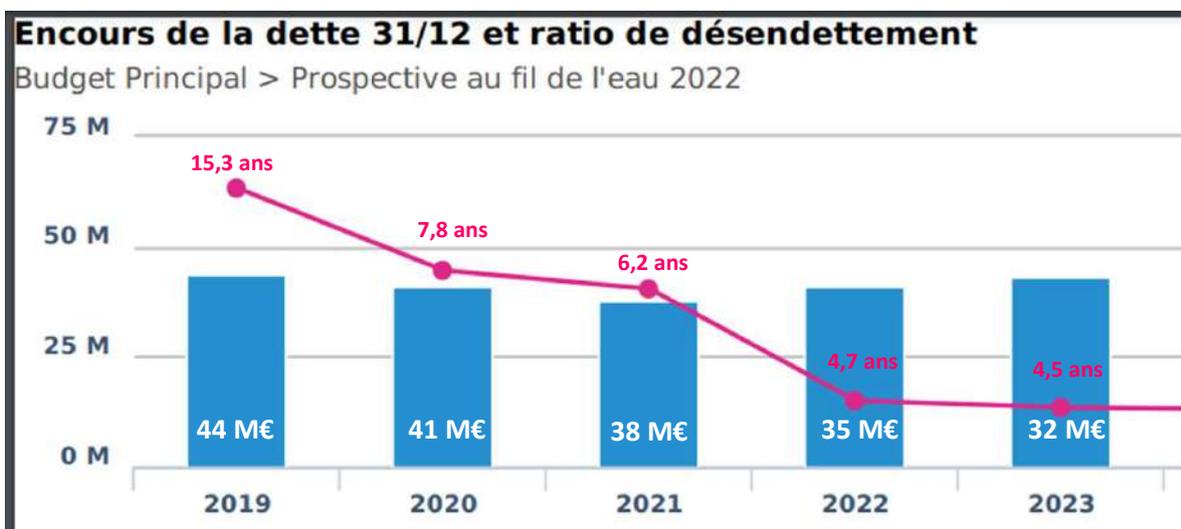
- L'épargne et le ratio de désendettement

Les épargnes dégagées permettent en premier lieu de financer les intérêts de la dette par l'épargne de gestion, qui est un excédent de fonctionnement. Puis, une fois les remboursements de dettes payées, il reste une épargne nette. Cette dernière mesure l'épargne disponible au financement des équipements.

En 2023, en complément des ressources propres, le financement des investissements, au regard de l'estimation des réalisations des dépenses d'investissement hors dette, serait assuré par une épargne brute de l'ordre de **4,5 M€** et après déduction faite du remboursement du capital de la dette (**3,2 M€**) et avant reprise du résultat antérieur, le syndicat dégagerait une **épargne nette positive estimée à + 1,3 M€**.



En 2023, l'encours est estimé à 32 M€. Ainsi, la capacité de désendettement en 2023 est estimée à 4,5 ans. Le montant moyen des annuités de remboursement est de **4,7 M€** soit 1,5 M€ d'intérêts et 3,2 M€ de remboursement du capital de la dette.



2.3 Hypothèses d'évolutions des dépenses en 2023

- **Les dépenses de fonctionnement** : Elles sont en baisses de - 0,63 % soit - 434 K€ : malgré une hausse en continue de la TGAP et de nos marchés de service, l'objectif est de se rapprocher du réalisé de l'année précédente.
- **Les dépenses d'investissement** (hors dettes) : En baisse de -5,65 % soit – 150 K€ par rapport au BP 2022.

2.3.1 La maîtrise des dépenses de fonctionnement

Le Sigidurs a pour objectif de poursuivre ses efforts pour stabiliser ses dépenses de fonctionnement pour l'année 2023 et de se rapprocher davantage au compte administratif qui reflète les réelles dépenses réalisées du syndicat : **68,6 M€**

De plus, un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est instauré au niveau national afin de faire contribuer les collectivités à un effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique.

	2023	2024	2025	2026	2027
Objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement	+3,8%	+2,5%	+1,6%	+1,3%	+1,3%

Cet objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement devra être suivi et présenté chaque année à l'occasion du débat d'orientation budgétaire (pour les budgets principaux et pour chacun des budgets annexes). Contrairement au précédent, cet objectif est ici défini en valeur et non plus en volume. Il prend donc en compte un facteur exogène à l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités : l'inflation.

	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022 provisoire à date	BP 2023	BP 2023/2022 en valeur	BP 2023/2022 en %
En K€							
CHARGES A CARACTERE GENERALE	38 006	44 048	61 053	46 389	61 158	105	0,17%
CHARGES DE PERSONNEL	3 797	3 646	4 249	3 721	4 802	553	13,01%
DEPENSES IMPREVUES	0	0	1 500	0	250	-1 250	-83,33%
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	186	214	401	227	416	15	3,69%
CHARGES FINANCIERES	1 550	1 531	1 411	1 411	1 457	46	3,30%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	52	1	53	148	150	97	183,02%
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	0	0	400	0	400	0	0,00%
DEPENSES DE FONCT.	43 591	49 440	69 067	51 897	68 633	-434	-0,63%

Le taux d'exécution des dépenses réelles de fonctionnement à date pour l'année 2022 est de **75,14 %**.

En 2023, les dépenses réelles de fonctionnement totales s'établiraient à **68,6 M€** soit - **0,63 %** par rapport à 2022. Cette baisse résulte par la volonté de respecter l'ODEDEL, comme énoncé par le Gouvernement, même si le Sigidurs n'est pas concerné par son statut. Mais également, cette démarche s'appuie sur une comptabilité analytique plus affinée, notamment un pilotage plus efficient, avec une connaissance des coûts plus approfondie.

A noter qu'à date, aucune information liée à la révision contractuelle des prix de nos marchés, qui représentent 89% du budget de fonctionnement, et ce qui explique notre taux de rigidité élevé.

Au niveau du CA 2022 prévisionnel à date, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèveraient à **51,9 M€**. Par déduction, l'exercice 2022 afficherait un excédent de fonctionnement à hauteur de **+ 3,4 M€**.

- Pôle Prévention et sensibilisation au tri des déchets

Le Sigidurs a lancé en 2019 une démarche déterminante pour les années à venir, telle que le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA). Ses actions, comme la réduction à la source, une consommation responsable et le réemploi des objets, mettent en valeur notre engagement en faveur du premier mode de traitement des déchets : la prévention.

Pour 2023, le Sigidurs a pour ambition de positionner la prévention comme une 3ème composante technique du syndicat, avec la collecte et le traitement.

Les dépenses liées à la prévention et aux tri des déchets ont pour objectif de faire diminuer la production des déchets par habitant et d'améliorer le tri des déchets.

En K€	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022 provisoire à date	BP 2023	BP 2023/2022 en valeur	BP 2023/2022 en %
ADMINIST	9	9	93	28	118	25	26,34%
ANIMATION					12	12	
BROYAGE	16	16	33	0	43	10	30,30%
COMPOSTAGE	104	104	163	34	172	9	5,46%
DOT CARPF	358	358			0	0	
CONV			40	1	40	0	0,00%
DOC			0	0	1	0	66,67%
ETUDES			78	26	17	-61	-78,21%
FOIREBROC	6	6	49	26	42	-7	-14,29%
JARDIN	0	0	1	0	1	0	0,00%
MAINTENANC			1	0	1	0	0,00%
MOYGEN			18	5	11	-7	-38,89%
PRESTATION			5	2	10	5	100,00%
RESERVE			5	4	5		
SCOLAIRE	47	47	91	87	147	56	61,42%
SOUTIEN			2		4	2	
TELETHON	30	30	20	20	20	0	0,00%
DEPENSES PREVENTION ET SENSIBILISATION :	570	570	599	234	642	43	7,18%

En 2023, la hausse de **+ 7,18 %** soit **+ 43 K€** par rapport au BP 2022 s'explique principalement par la mise en place de la politique biodéchet. En effet, l'obligation de tri à la source des biodéchets, prévu dans le cadre de la loi AGECC, entraîne la mise en place d'une politique de gestion de ces derniers au sein du Sigidurs. Il est ainsi prévu la construction d'une phase d'expérimentation, déployée au second semestre de 2023 pour environ 9 000 foyers (soit 5 % du nombre d'habitants du territoire) :

- Etude biodéchets

La prestation d'accompagnement du bureau d'étude SAGE passe de 78 000 € à 17 000 € pour la phase 4 (3 450 €) et une partie de la phase 5 (13 410 €).

- Dotation bioeaux expérimentation

La mise à disposition des bioeaux auprès des 9 000 foyers concernés par l'expérimentation, nécessite la sollicitation d'une prestation de porte-à-porte pour distribution de ces équipements. Les coûts s'élèvent à 130 000 €.

- Prestations ESAT

La ligne prestation logistique ESAT passe de 5 000 € à 10 000 € pour intégrer une prestation de stickage des bioeaux avec les consignes de tri des biodéchets, tout en conservant les activités existantes de 2022 s'élevant à 5 000 €.

On constate également une légère augmentation sur l'opération scolaire : 7 projets pédagogiques (dont 5 nouveaux) sont proposés aux établissements scolaires pour l'année scolaire 2022/2023. Le total des lignes budgétaires passe ainsi de 34 330 € à 42 240 €. Le Challenge Déchets, impliquant 8 classes de CE2 et CM2 est de nouveau inscrit dans le programme des projets et engendre une dépense de 6 090 €. La flambée du prix des carburants et matières premières entraîne également une hausse des prix unitaires pour le reste des projets.

De plus, les prestations de L&M pour 2022/2023 n'ont pas permis de couvrir l'ensemble des besoins de l'année scolaire. Par ailleurs, l'année précédente était encore légèrement tronquée par la crise sanitaire. Les besoins identifiés passent ainsi de 45 000 € à 81 200 €. Cette somme couvre le besoin des 316 animations scolaires (pour 61 700 €) et les 48 visites du centre de tri (pour 19 500€) prévues pour 2023.

- Pôle Collecte

Le service collecte, c'est environ 12 120 bacs livrés, 185 877 tonnes collectées tous flux confondus sur le territoire en 2022. Par le biais du numéro vert mis en place, environ 48 400 appels ont été traités en 2022. Par ailleurs, le service collecte gère également l'implantation et les nouvelles bornes d'apports volontaires (en moyenne 100 par an), avec 57 points en centres techniques municipaux (CTM) engagés dans le tri. Plusieurs marchés sont contractés pour la collecte des points apports volontaire. En effet, le Sigidurs a signé un marché de collecte Nord dont le titulaire du marché est Sepur et collecte sud (OM, CS, DV et EN) avec Véolia, pour une durée de 7 ans (fin de marché en 2025). Deux entités gèrent ce marché :

- Otus pour l'agence du 95
- Aubine pour l'agence du 77

	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022 provisoire à date	BP 2023	BP 2023/2022 en valeur	BP 2023/2022 en %
CPAP	15 626	14 774	17 727	18 597	18 793	1 066	6%
CPAV	791	942	1 256	548	1 317	61	5%
EXCEPTION	0	87	129	249	179	51	40%
MOYGEN	9	4	1	0	1	0	-29%
PRESTATION	208	208	269	173	206	-63	-23%
DEPENSES COLLECTE :	16 634	16 014	19 380	19 568	20 495	1 114	6%

Pour les marchés de collecte des points apports volontaire du verre, le territoire Nord a été attribué à Coved et le territoire Sud à Mineris (fin de marché prévue en 2022)

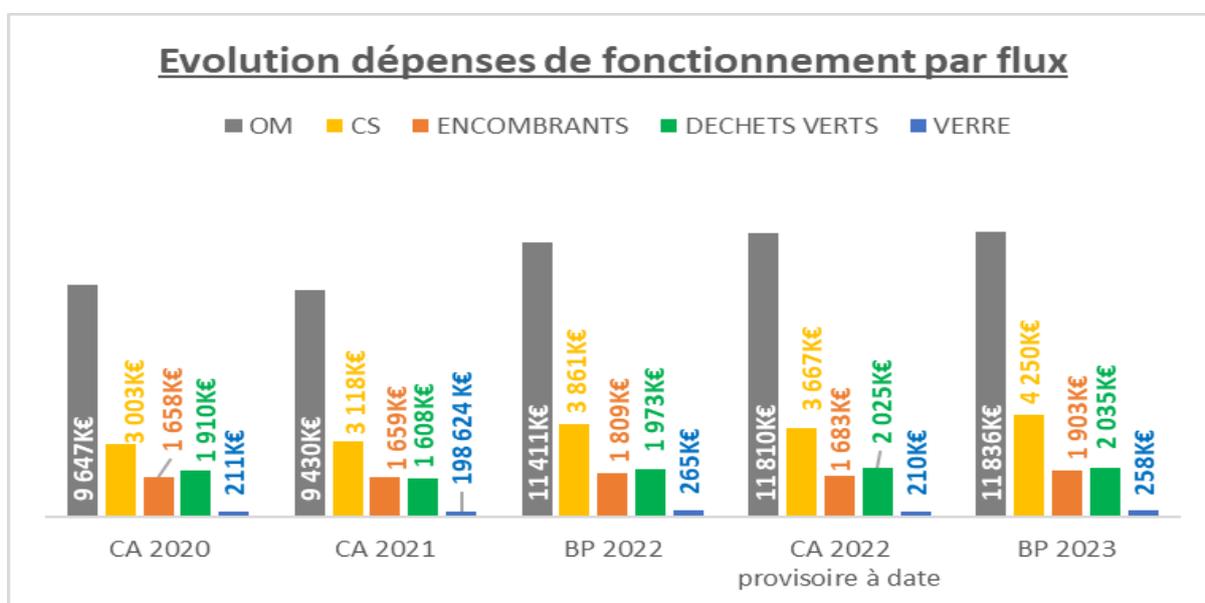
Pour 2023, le budget global de la collecte est en légère augmentation de **+ 6 % soit – 1 114 K€**. Cette augmentation se justifie principalement par :

- Une hypothèse de révision des prix à un coeff. de 1,20 pour 2023 soit 20% ;
- L'ajout d'une ligne budgétaire pour réaliser l'expérimentation biodéchets pour un montant de 212 900 euros TTC ;
- L'ajout dans le prix forfaitaire de la collecte CS en PAP, d'une benne supplémentaire sur Garges les Gonesse dû aux optimisations de collecte et à la sensibilisation des usagers qui ont généré une hausse des tonnages CS. Les communes n'ayant pas souhaité modifier leur calendrier de collecte pour lisser les moyens du collecteur. Ce dernier doit louer une benne supplémentaire pour 2023 pour un montant d'environ 160 000 euros TTC ;
- Concernant le chiffrage des collectes exceptionnelles (EVENT), ce dernier est en légère augmentation du fait de la reprise à la normale des évènementiels (post-COVID) et de

l'intégration de collectes spécifiques dans le cadre de campagnes de caractérisation pour le service animation-prévention ;

- Estimation du budget relatif à la collecte en bornes (PAV) sur la base des tonnages collectés en 2022 (en hausse) et en y intégrant 10% des futurs projets d'implantation en bornes (2023).
- Maintien des lignes budgétaires relatives aux intéressements des collecteurs sur le marché nord et sud ;
- En arbitrage : 150 000 euros TTC de dépense supplémentaire si l'expérimentation de la collecte des biodéchets s'étend aux marchés et aux administrations.

▪ Evolution des dépenses de fonctionnement par flux



En K€	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022 provisoire à date	BP 2023	BP 2023/2022 en valeur	BP 2023/2022 en %
OM	9 647K€	9 430K€	11 411K€	11 810K€	11 836K€	425	3,73%
CS	3 003K€	3 118K€	3 861K€	3 667K€	4 250K€	389	10,06%
ENCOMBRANTS	1 658K€	1 659K€	1 809K€	1 683K€	1 903K€	94	5,18%
DECHETS VERTS	1 910K€	1 608K€	1 973K€	2 025K€	2 035K€	62	3,12%
VERRE	211K€	199K€	265K€	210K€	258K€	-6	-2,37%

Les dépenses pour l'ensemble des flux sont prévues à la hausse pour 2023 en comparaison à 2022 sauf pour le verre.

La collecte des encombrants s'effectue en vrac, selon les fréquences de collecte définies dans le calendrier. Les encombrants correspondent aux déchets volumineux, ne pouvant être collectés dans le cadre de la collecte des ordures ménagères. Une hausse des dépenses de fonctionnement pour ce flux est prévue de + 5,18 % soit + 94 K€.

Les déchets végétaux se collectent en bacs : hausse de + 3,12% au BP 2023.

Tout comme les ordures ménagères, la collecte sélective se fait par l'intermédiaire de bacs pour le porte à porte, de bornes et de manière exceptionnelle sur des événements tels que les brocantes : hausse de +10,06% par rapport à 2022.

▪ Centres Techniques Municipaux (CTM)

Depuis fin 2018, le Sigidurs a mis en place un service de collecte spécifique permettant de généraliser le tri et de mieux valoriser les déchets issus des CTM du territoire.

Dans ce contexte, le Sigidurs a signé un marché de mise à disposition, de transport et de vidage des bennes des services techniques, alloti en 2 lots relatifs aux zones géographiques : le territoire Nord attribué à la société Ourry et le territoire Sud attribué à la société Derichebourg.

Ce marché est d'une durée de 3 ans, reconductible 2 fois par an soit une date de fin prévue en 2023. Les déchets ciblés sont principalement les encombrants, gravats, déchets végétaux, pneus, papiers et cartons.

Les déchets dangereux spécifiques (DDS) comme les peintures et les solvants sont collectés par le biais d'un marché attribué à OTUS.

L'objectif est de mettre également en place sur une grande partie des services techniques, des filières de valorisation des déchets électriques et électroniques (DEEE), des lampes et néons, ainsi que des piles via les éco-organismes partenaires du Sigidurs.

En K€	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022 provisoire à date	BP 2023	BP 2023/2022 en valeur	BP 2023/2022 en %
CPAP	0	0	0	0	0	0	
MOYGEN	0	0	0	0	0	0	
TRANSP	1 039	895	1 125	671	928	-197	-17,52%
DEPENSES CTM :	1 039	895	1 125	671	928	-197	-17,52%

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux contrats de collecte qui comprennent le transport des déchets de balayage, du tout-venant non incinérables (TVNI) et du tout-venant incinérables (TVI) ainsi que les pneus, les OM des corbeilles de rue, les métaux, les gravats, les déchets végétaux et les cartons. Les DDS sont également inclus dans les dépenses de fonctionnement.

Pour 2023, elles sont estimées à la baisse de – 17,52% soit - 197K€. Cette évolution est justifiée par :

- la nouvelle gestion du CTM Sarcelles qui a mis en place le tri. Les bennes « tout-venant » sont aujourd'hui triées et ne vont plus de manière automatique à l'enfouissement ;
- la diminution des tonnages du flux « tout venant » sur l'ensemble de la prestation avec l'accentuation du tri des autres flux : gravât, déchets végétaux
- Le recul sur la prestation et la compilation des tonnages sur plusieurs années a permis d'affiner au plus juste le budget ;
- A noter : une augmentation du budget relatif à la maintenance des bennes-caissons passant de 2 800 euros TTC à 10 000 euros TTC pour 2023. En effet, les bennes-caissons appartenant au Sigidurs et transférées initialement par la CARPF sont vieillissantes et nécessite de plus en plus de maintenance.

▪ Etude et Gestion des Bornes (EGB)

En K€	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022 provisoire à date	BP 2023	BP 2023/2022 en valeur	BP 2023/2022 en %
COLLECTE EN POINT APPORT VOLONTAIRE	350	350	221	55	233	12	5,58%
COLLECTE EN POINT APPORT VOLONTAIRE BORNE AERIENNE			112	148	116	3	3,07%
COLLECTE EN POINT APPORT VOLONTAIRE BORNE ENTERREE			428	177	520	91	21,36%
COLLECTE EN POINT APPORT VOLONTAIRE BORNE SEMI ENTERREE			2	0	2	0	-9,27%
DEPENSES EGB :	350	350	764	381	871	107	14,02%

Les dépenses de fonctionnement pour la gestion des bornes sont prévues à la hausse en 2023 soit + 107 K€ par rapport à 2022. En effet, cela s'explique par plusieurs raisons : Le budget a été établi avec les prix actualisés du nouveau marché de fourniture de bornes attribué en juin 2022. Les prix de ces équipements ayant très fortement augmenté (+20% en incluant la révision des prix), le budget a dû être revu et retravaillé au plus juste.

Cependant, des pistes d'optimisations ont été menées sur la campagne budgétaire 2023 :

- une adaptation « à la carte » du lavage des bornes neuves en n'incluant pas la totalité des nouvelles implantations dans les campagnes de lavage (initialement OM : 3 fois/an, CS et Verre : 1 fois/an). Les nouveaux points n'ont pas la nécessité d'être lavé la 1ere année car ils ne seront pas tous mis en service en début d'année 2023 ;
- la prise en compte, pour 2023, uniquement des projets dont les dates d'implantation/sortie de terre des bornes enterrées (BE) ont été validé/transmis au Sigidurs

- Pôle Traitement et valorisation

Les déchets collectés sur les communes du Val d'Oise et de Seine-et-Marne sont traités sur les installations du Sigidurs ou sur les sites des prestataires privés avec lesquels le syndicat est en contrat. Le syndicat est propriétaire d'un centre de valorisation énergétique, d'un centre de tri et de six déchèteries.

- Le centre de valorisation énergétique (CVE)

Il permet de traiter les ordures ménagères résiduelles issues des collectivités adhérentes, d'une collectivité cliente, ainsi que les refus de tri issus du centre de tri et du tri des encombrants.

Le CVE est exploité et entretenu depuis 2013 par la société Saren SNC (coentreprise Veolia/Idex environnement) dans le cadre d'un marché d'exploitation d'une durée maximale de 10 ans avec une date de fin prévue au 31 mai 2023. Les grands enjeux auxquels fera face cette installation dans les prochaines années sont : son maintien au niveau de conformité considérant l'évolution réglementaire, la préservation des structures, qui sera améliorée avec l'habillage architectural, et l'optimisation de la valorisation énergétique.

Afin d'assurer la continuité d'exploitation, une consultation en procédure négociée a été lancée le 11 avril 2022 : Les membres de la Commission d'Appel d'Offres, réunis le 28 novembre 2022 ont choisi d'attribuer le marché à la société Generis Veolia. La durée du marché est de huit ans à compter du démarrage effectif des prestations, reconductible deux fois un an. La date prévisionnelle de notification du marché est prévue au premier trimestre 2023

Bilan 2022 :

Le tonnage d'ordures ménagères résiduelles (OMr) des collectivités adhérentes suit une tendance légèrement à la baisse, tout comme les refus issus de la collecte sélective. Des apports de Terralia/Chèze (groupe Paprec) permettent de compléter le gisement traité. Les tonnages d'OMr en provenance du SYCTOM sont occasionnels. A partir du mois d'août, suite à un départ de feu sur l'installation de tri-compostage située à Champagne sur Oise, des tonnages du syndicat Tri-Or ont été réceptionnés au CVE par solidarité avec cette collectivité voisine. Ces apports ont cependant été réduits en fin d'année pour ne pas impacter plus les capacités de traitement disponibles.

Pour cet exercice, le tonnage traité sur le CVE sera inférieur aux 170 000 tonnes projetées. Le CVE a connu plusieurs indisponibilités entraînant des détournements des déchets supérieurs au tonnage autorisé (2 500 tonnes). Une pénalité d'environ 1M€ sera appliquée dans le cadre du marché d'exploitation au prestataire SAREN. Ces indisponibilités ont limité les capacités d'accueil des encombrants incinérables, dont une part significative a dû être traitée par élimination. Pour la première fois, des tonnages de ce flux ont été traités par notre partenaire le SYCTOM sur les UVE de Saint-Ouen et Ivry sur Seine

Au cours de l'année 2022, près de 1800 tonnes d'ordures ont été enrubannées (stockage en balles) afin de limiter le recours à l'enfouissement.

Suivant les dernières projections, le CVE ne pourra traiter que 145 000 tonnes de déchets en 2022, soit un niveau exceptionnellement bas. La production de REFIOM est estimée à 3 600 tonnes et celle de mâchefers à 25 000 tonnes.

En K€	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022 provisoire à date	BP 2023	BP 2023/2022 en valeur	BP 2023/2022 en %
ACOUSTIQ			5		5	0	0,00%
AESN	139	139	200		250	50	25,00%
ARCHITEC			93		0	-93	-100,00%
AUDIT	7	7	98	55	25	-73	-74,55%
CARACTER			50	0	55	5	10,00%
EXPL	5 691	5 691	7 820	4 460	7 425	-395	-5,05%
METEO			0	0	0	0	-14,29%
MOYGEN	106	106	2	0	2	0	0,00%
OPTIENERG	3	3	50	22	0	-50	-100,00%
SERPESAGE			3	0	3	0	0,00%
TGAP	513	513	1 966	1 481	2 200	233	11,86%
TRAIT	2 195	2 195	3 394	3 123	3 991	597	17,59%
TRANSP	444	444	22	9	68	46	209,09%
DEPENSES CVE :	9 099	9 099	13 704	9 152	14 024	319	2,33%

Les dépenses de fonctionnement estimées pour le BP 2023 pour le CVE augmentent de + **2,33 %** par rapport au BP 2022. Cette hausse est liée à plusieurs variables :

- ✓ L'inflation des prix, en particulier le prix des carburants, qui impacte la révision contractuelle des prix, et les prix proposés pour les renouvellements de marchés. Les prix unitaires de traitement des Omr et sous-produits subissent ainsi une hausse de plus de 14%.
- ✓ Le nouveau marché d'exploitation du CVE, dont le coût d'exploitation augmente de manière limitée (+ 3%). La révision des prix en cours d'année induit une incertitude supplémentaire.
- ✓ Le nouveau marché d'évacuation et traitement des REFIOM.
- ✓ Un niveau de GER d'environ 2,7 M€ dont les dépenses seront lissées et plus régulière avec le nouveau marché d'exploitation.
- ✓ La hausse de la TGAP de 11 à 12€HT/t pour l'incinération, de 40 à 51€HT/t pour l'enfouissement, soit un surcoût de 190 000 € pour la gestion des ordures ménagères.

FOCUS sur les tonnages : Les données 2022 sont **en cours de consolidation**

Les quantités de déchets à traiter pour le budget CVE sont dans la continuité des années précédentes, et devraient revenir à un niveau nominal, après une année 2022 très impactée par la mauvaise disponibilité du CVE.

La prévision de tonnage traité pour 2023 de 170 000 tonnes est répartie comme suit :

- 125 000 tonnes d'OMr provenant de la totalité du territoire du Sigidurs ;
- 12 000 tonnes de déchets extérieurs;
- 17 000 tonnes d'encombrants incinérables (Refus de tri encombrants) ;
- 6 600 tonnes de refus de tri (CDT) ;
- 7 500 tonnes issues de déchets d'activités et autres déchets apportés par l'exploitant SAREN/ Generis VEOLIA.

Les autres tonnages prévisionnels à prendre en charge se répartissent ainsi :

- REFIOM 4 500 tonnes ;
- Mâchefers 30 000 tonnes ;
- Tonnages détournés 2 500 tonnes.

- Centre de tri

Le centre de tri du Sigidurs, situé à Sarcelles, assure le traitement des emballages et des papiers graphiques collectés en mélange. Il permet également de regrouper les collectes du verre issues des bornes du territoire.

L'année 2022 a été marquée par le démarrage des prestations de SEPUR à l'exploitation du Centre de tri. Concernant les capacités et le débit de chaîne, le bon niveau de performances a eu pour conséquence de pouvoir traiter l'intégralité du gisement au Centre de tri du Sigidurs, sans recourir à des centres extérieurs.

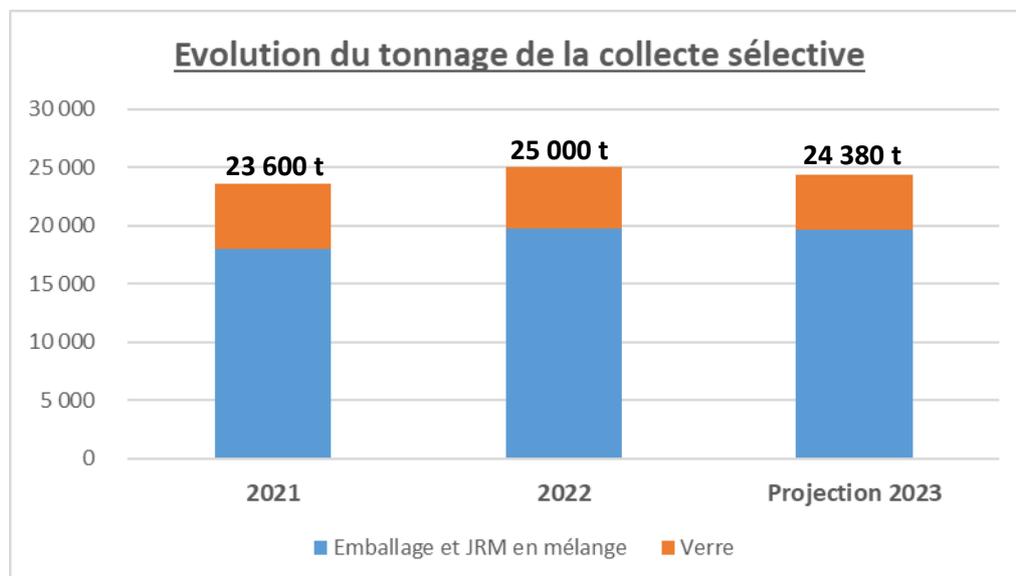
Les quantités de déchets de collecte sélective à traiter sont en légère baisse en 2022 (-4%), ce qui constitue un arrêt de la progression en comparaison des tonnages constatés les années précédentes. Concernant le verre, la tendance est également en légère baisse (-0,2%).

Les principales évolutions du budget concernent l'inflation des prix du marché d'exploitation du centre de tri est estimée à 7%.

En K€	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022 provisoire à date	BP 2023	BP 2023/2022 en valeur	BP 2023/2022 en %
ETUDES		19	5	11		-5	-100%
EXPL	676	1 149	1 857	1 640	811	-1 046	-56%
SOUTIEN			10		0	-10	-100%
TRAIT	2 999	3 244	2 857	2 650	3 063	206	7%
DEPENSES CDT :	3 675	4 412	4 729	4 301	3 874	-855	-18%

FOCUS sur les tonnages : Les données 2022 sont en cours de consolidation

Les graphiques ci-dessous témoignent d'une amélioration constante du geste de tri malgré une projection 2023 à la baisse du tonnage



*JRM : Journaux, revues, magazines

Performance de tri kg/hab

	2019	2020	2021
Emballage et papiers	39,30	41,60	44,00
Verre	11,13	11,13	11,13

La prévision de tonnage pour le centre de tri en 2023, tenant compte d'une augmentation liée aux projets de renfort de dotation soutenus par CITEO dans le cadre du dernier Appel à projet, est répartie comme suit :

- 19 300 tonnes d'emballages et papiers
- 4 700 tonnes d'emballages en verre
- 380 tonnes de cartons provenant des déchèteries

- Déchèteries

Le Sigidurs dispose d'un réseau de 6 déchèteries. Les premiers équipements, situés sur les communes de Bouqueval, Gonesse et Sarcelles sont ouverts depuis 2008.

La déchèterie située à Louvres est ouverte depuis le 1er mars 2013.

Depuis le 1^{er} septembre 2019, le Sigidurs a repris l'exploitation des déchèteries situées sur les communes de Dammartin-en-Goële et Mitry-Mory qui appartenaient au Smitom Nord Seine-et-Marne et qui sont désormais sur le territoire du Sigidurs

Pour gérer son réseau de déchèterie, le Sigidurs a contracté plusieurs marchés ayant pour objet l'exploitation et l'évacuation des déchets réceptionnés vers des sites de valorisation et traitement des déchets.

Pour compléter ce dispositif, le Sigidurs a signé des conventions avec les syndicats suivants :

- Tri-Or pour l'utilisation de sa déchèterie située sur la commune de Viarmes, pour les particuliers de la Communauté de Communes Carnelle Pays de France ;

- Syndicat Mixte Départemental de l'Oise (SMDO), pour l'utilisation de la déchèterie située sur la commune de Plailly, pour les particuliers des communes de Saint- Witz, Survilliers, Mauregard, Moussy-le-Neuf, Moussy-le-Vieux et Othis.

- Syndicat Emeraude pour l'utilisation de la déchèterie de Sarcelles par les habitants de Deuil-la-Barre, Enghien-les Bains, Groslay, Montmagny, Montmorency et Soisy-sous-Montmorency.

- Syndicat Smitom 77 pour l'utilisation des déchèteries de Dammartin-en-Goële et de Mitry-Mory par les habitants de 20 communes de la Communauté de Communes Plaines et Monts de France.

Les déchèteries sont réservées aux particuliers résidant sur les communes des collectivités adhérentes au Sigidurs.

Les services techniques communaux, les services publics et les associations situés sur le territoire du syndicat sont également acceptés dans les déchèteries du Sigidurs. Les modalités d'accueil de ces usagers sont définies par des règlements intérieurs distincts.

Bilan 2022 :

Au cours de l'année 2022, les quantités de déchets accueillies en déchèteries ont encore été très importantes (+9% par rapport à 2021), en ligne avec les prévisions.

Plusieurs renouvellements de marchés impactant le budget 2023 ont eu lieu en 2022 :

- ✓ Le marché d'exploitation des déchèteries : l'inflation constatée à l'occasion de l'attribution de ce marché, démarré au 1er juillet, s'est élevée à 5,9% pour les prix unitaires. Les nouvelles prestations, comme le tri du plâtre et la collecte de l'amiante sur la déchèterie de Bouqueval, n'ont pas eu d'impact significatif cette année en raison du délai de mise en place effective.

- ✓ Le nouveau marché de traitement des inertes, du plâtre et des pneumatiques, démarré au 1er juillet, comporte une hausse très importante des coûts pour les inertes, lié à de nouvelles restrictions d'acceptation sur le site de traitement.
- ✓ La consultation pour le renouvellement du marché de traitement du tout-venant, pour lequel une hausse de la valorisation matière était escompté, s'est trouvée infructueuse. Malgré une nouvelle consultation réalisée au second semestre, les conditions prévalentes seront maintenues pour une bonne partie de l'année à venir.

La hausse du tonnage de tout-venant incinérable a comme l'année passée dépassé les capacités techniques de réception au CVE (lequel a par ailleurs présenté une moindre disponibilité), nécessitant de traiter de manière sous-optimale plusieurs milliers de tonnes de ce flux en enfouissement.

Concernant l'exploitation, un intéressement de 10 000 €HT a été attribué à Derichebourg pour bonnes performances de tri.

En K€	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022 provisoire à date	BP 2023	BP 2023/2022 en valeur	BP 2023/2022 en %
CARACTER			54	28	17	-37	-69,06%
CONTROLE			2		2	0	0,00%
CONV		116	191	197	227	36	18,83%
ETUDES			47	29	40	-7	-14,53%
EXPL	1 485	1 116	1 648	1 570	1 670	22	1,36%
LOGICIEL		1	2	1	2	0	0,00%
MAINTENANCE		2	3	2	3	0	0,00%
PRESTJUR			6		4	-2	
TGAP	632	1 304	1 898	1 682	2 310	413	21,75%
TRAIT	6 224	3 155	4 950	3 772	5 543	593	11,97%
TRANSP	1 513	1 722	2 592	1 711	2 670	79	3,03%
VOIRIE			5		5	0	0,00%
DEPENSES DECHETERIES :	9 854	7 417	11 397	8 992	12 492	1 096	9,61%

L'année 2023 cumule plusieurs évolutions qui vont impacter le besoin de financement.

Le tonnage accueilli sur les déchèteries pour 2023 est estimé en hausse globale de 4%, avec une hausse plus marquée sur les inertes, les cartons, les métaux et les végétaux, et une stabilité sur les flux tout venant. Cette évolution prévue tient compte des quantités de plâtre qui pourront être détournées du tout-venant, de la mise en place de la filière des déchets d'ameublement (reprise gratuite) sur les déchèteries de Dammartin et Mitry-Mory.

Une limitation des fréquentations, par l'instauration d'un quota de passage, est prévue au cours de l'année 2023. Cette mise à jour du règlement a pour but d'éviter l'usage abusif des déchèteries par des professionnels qui détournent cette filière réservée aux particuliers. Une baisse substantielle des apports, de l'ordre de 15% en année pleine, est attendue avec ces mesures à compter du second semestre 2023.

On peut noter également que le Sigidurs devra continuer d'assumer les tonnages de la future filière des déchets du bâtiment, dont la mise en place effective semble encore retardée.

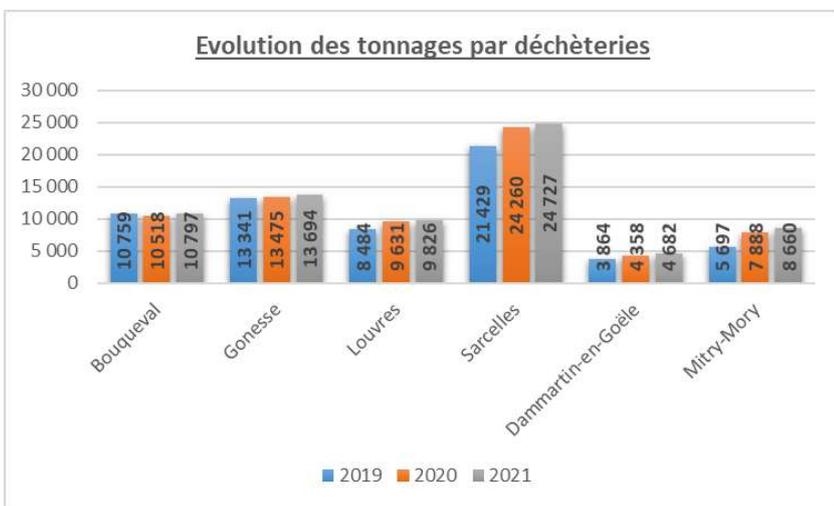
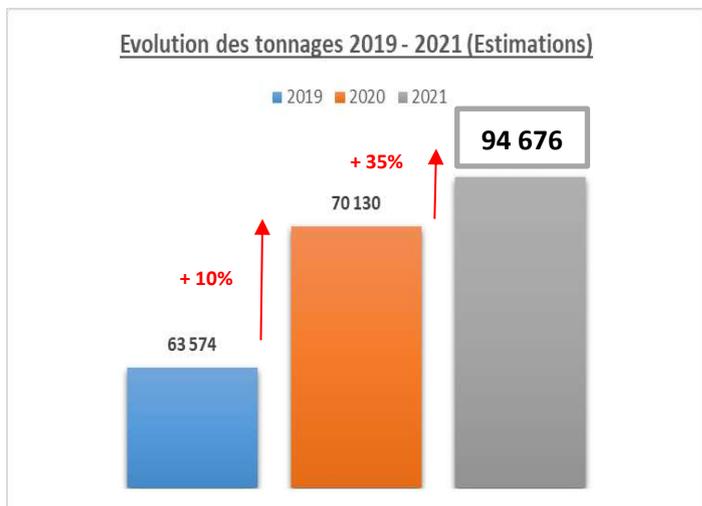
Les prestations démarrées au cours de l'année 2022 seront réalisées en année pleine : Tri et traitement du plâtre, collecte de l'amiante sur la déchèterie de Bouqueval.

Concernant le traitement des déchets non valorisables, la révision des prix induit une hausse de 10% du prix de base et la TGAP applicable passe de 40 à 51€ HT par tonne en 2023. Au global ce flux seul représente une dépense de 5,8M€ pour l'année (+16%), soit 45% du budget déchèteries.

L'évacuation et le traitement des bouteilles de gaz, dont les apports se font à un niveau très important, nécessitera un budget de 160k€ pour l'année à venir.

L'inflation des énergies, fournitures et matières premières se décline dans les prix des divers marchés de prestation à des niveaux variés, de 5% sur le traitement des inertes à plus de 13% pour le tout-venant incinérable.

Focus sur les tonnages : évolutions par déchèteries et année (2020 -2021)



Les données 2022 ne sont pas disponibles à date : **en cours de consolidation.**

- Pôle Administration générale

➤ Evolution des dépenses de personnel et structuration des effectifs

En application de l'article de L. 3312-1 du Code général des collectivités territoriales relatif à la présentation du ROB, les principales composantes des dépenses de personnel et la structure globale des effectifs du Sigidurs sont précisées ci-après :

En K€	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022 provisoire à date	BP 2023	BP 2023/2022 en valeur	BP 2023/2022 en %
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 797	3 646	4 249	3 721	4 352	102	2,41%
CHARGES A CARACTERE GENERAL	66	46	115	64	95	-20	-17,15%
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	114	123	251	124	251	0	-0,16%
DEPENSES RH :	3 976	3 815	4 615	3 909	4 697	82	1,78%

En 2023, les traitements et charges de personnel du budget primitif (**4,3 M€**) montrent une augmentation contenue à + 102 K€ (soit + 2,41 %) par rapport au BP 2022.

Les dépenses de personnel 2023 intègrent les évolutions suivantes :

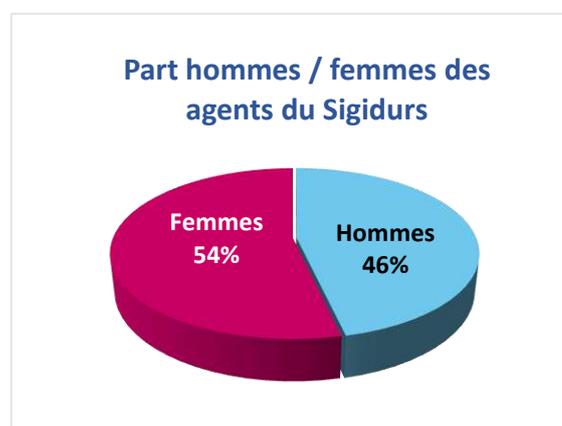
- un effet volume avec les divers recrutements à la Direction de la Prévention expliquent notamment l'évolution de la masse salariale pour 2023. Il convient également de prévoir le recrutement du Chargé de mission des nouvelles Installations et le possible remplacement de la Chargée de mission filières REP, actuellement en congé maternité.
La masse salariale absorbera également l'effet année pleine de la hausse du point d'indice intervenue en juillet 2022 : **+3,5 %**
- o un effet GVT estimé à 2% et la poursuite de la mise en place du CIA (le montant plafond a été revalorisé à 1 100€ en 2022) suite à la refonte du RIFSEEP.

La campagne de revalorisation salariale 2023 est également prise en compte dans le budget de la masse salariale 2022.

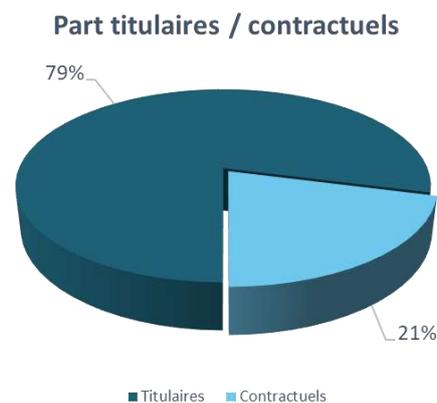
Engagée sur la maîtrise de ses dépenses de personnel, le Sigidurs souhaite poursuivre une politique active au profit de la carrière des agents par la mise en place de nouveaux dispositifs tels que la GPEC, un plan de formation et des prestations améliorant la qualité de vie au travail.

➤ Evolution des effectifs : 2020 - 2022

	2020	2021	2022
Emplois permanents :	87	81	86
Titulaires	60	64	65
Contractuels	27	17	21
Emplois non permanents :	6	5	4
Alternants	4	4	4
Stagiaires	2	1	0
Vacataires			
EFFECTIF TOTAL	93	86	90



Emplois permanents :	2020	2021	2022	Evol. 2022/2021
Titulaires	60	64	65	2%
Catégorie A	4	4	5	25%
Catégorie B	5	5	5	0%
Catégorie C	51	55	55	0%
Contractuels	27	17	21	24%
Catégorie A	6	5	6	20%
Catégorie B	0	0	0	0%
Catégorie C	21	12	15	25%



➤ **Focus chapitre 011 : Impact de la TGAP sur le budget 2023**

Les services concernés par la trajectoire de la TGAP à la hausse en 2023 sont le service valorisation énergétiques et le service valorisation matières :

En K€	2020	2021	2022	PROJECTION 2023	Evol 2023/2022
Incinération	649	1 205	1 966	2 200	761
Enfouissement	934	1 972	2 486	3 060	514
TOTAL TGAP	1 583	3 177	4 452	5 260	1 275

Cette augmentation de la TGAP en 2023 pour l'incinération et l'enfouissement engendre un surcoût des dépenses de fonctionnement de **+ 3,7 M€** inscrit au BP 2023 par rapport à 2020.

2.3.2 La volonté de poursuivre une politique d'investissement maîtrisée

En K€	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022 provisoire à date	BP 2023	BP 2023/2022 en valeur	BP 2023/2022 en %
EMPRUNT ET DETTES	2 823	3 059	3 177	3 177	3 158	-19	-0,61%
IMMOBILISATION INCORPORELLE	213	96	1 643	411	1 674	31	1,88%
IMMOBILISATION EN COURS	4 607	5 529	8 030	2 180	7 857	-173	-2,16%
IMMOBILISATION CORPORELLE	152	855	319	221	315	-4	-1,35%
DEPENSES INVEST :	7 795	9 539	13 170	5 990	13 004	-166	-1,26%

Une baisse des dépenses d'investissement brute a été prévue au BP 2023. : les dépenses d'investissement avec la dette sont estimées à 13 M€ contre 13,1 M€ en 2022 soit -1,26 %. En 2023, 3 dépenses d'équipements seront déclinées en **autorisations de programme « Projets »** : Couverture CVE, Gonesse 2 et les Biodéchets.

Les AP dites de « projet » correspondent à des projets d'envergure, dont la réalisation peut s'échelonner sur plusieurs exercices, voire la durée du mandat. Ces AP permettent de retracer le coût global du projet financé. Leur durée de vie peut être revue en fonction de l'avancement des travaux.

En 2022, le syndicat a dépensé réellement **2,8 M€** (hors dettes) en investissement : principalement lié aux achats de bacs, bornes et équipement informatiques. En incluant la dette (**3,1M€**), les dépenses réelles d'investissement s'élèveraient à **5,9 M€**. La part du remboursement du capital sur la section d'investissement soit **53%** impacte de manière contraignante l'équilibre financier du budget, sachant qu'il réside un manque réel de recette dans cette section. Pour 2022, à date, un déficit d'investissement est estimé à **-4,9 M€ au CA 2022**.

FOCUS des dépenses d'investissement au sein des services métiers :

Concernant le pôle Prévention : Le montant prévisionnel des dépenses d'investissement en 2023 est prévu à 334 K€ :

- Bioseaux : Il est prévu la distribution de bioseaux pour les potentiels 9 000 foyers concernés par l'expérimentation de la collecte des biodéchets en points d'apport volontaire et en porte-à-porte. Les coûts de fournitures s'élèvent à 180 000 €.
- Sacs amidon biodéchets : La distribution des bioseaux s'accompagne de la mise à disposition de sac de précollecte en amidon de maïs. Le dimensionnement prévoit la fourniture d'un kit de 50 sacs pour chacun des 9 000 foyers dans le périmètre de l'expérimentation, pour un prix de 54 000 €.
- Composteurs bioseaux, mélangeurs : Le maintien de la ligne budgétaire prévue pour 2023 à 100 000 € permet la dotation de 1 030 composteurs supplémentaires et l'équipement de 11 nouveaux sites de compostage partagé, identifiés dans le plan du déploiement de composteurs dans le cadre de l'étude biodéchets

Concernant le pôle Collecte : Le montant prévisionnel des dépenses d'investissement en 2023 est estimé à 3,1 M€, soit – 2% par rapport à 2022. Cette diminution a été atteinte par :

- la prise en compte, pour 2023, uniquement des projets dont les dates d'implantation/sortie de terre des bornes enterrées (BE) ont été validé/transmis au Sigidurs ;
- une diminution des commandes de bornes aériennes OM et CS (BA), le projet d'implantation sur Villiers Le Bel et Sarcelles se finalisant ;
- A noter : 330 000 euros TTC de budget prévu pour l'expérimentation biodéchet qui aura lieu en 2023. Cela comprend l'achat de 80 PAV, leur maintenance et leur entretien/lavage
- Concernant les bacs : pour 2023 nous sommes contraints, d'une part, de poursuivre un investissement fort pour la dotation de nouveaux lotissements ou de bâtiment collectifs qui sont en train de s'implanter sur tout notre territoire. D'autre part, des changements de bacs ont lieu dans

certaines villes pour permettre l'optimisation des fréquences des collectes. De plus, il est important de rappeler que les installations illicites des groupes de voyage représentent un coup assez conséquent sur l'utilisation ponctuelle des bacs utilisés à l'année.

Concernant le pôle Traitement et valorisation : des dépenses sont prévues au niveau du **centre de valorisation énergétique** : Le montant prévisionnel des dépenses d'investissement en 2023 est estimé à **2,7M€** réparti comme suit :

- Frais d'études habillage architectural (AMO) : 50 k€
- Maîtrise d'œuvre couverture architectural : 800 k€
- La mise en conformité liée au BREF incinération 972k€;
- Frais d'études projet hydrogène : 35 k€
- Travaux insonorisation CVE : 380 k€
- Travaux de mise en conformité du BREF incinération : 480k€
- Complément de stock de pièces détachées : 30 k€
- Aménagements de génie civil : 166 k€ (Amélioration de circulation, caniveaux mâchefers, ...)
- Divers amélioration techniques CVE: 216 k€

Au niveau du **centre de tri** : Les travaux de sécurité incendie, achevés au printemps 2022, donnent satisfaction et contribuent à augmenter la protection du Centre de tri.

Plusieurs petits travaux d'amélioration ont également été réalisés par Sepur, afin d'améliorer les performances de tri et la sécurité d'exploitation.

Le montant prévisionnel des dépenses d'investissement en 2023 est estimé à **710 000€** réparti comme suit :

- Montant du Gros Entretien Renouvellement : 254 000€
- Travaux de modernisation du système informatique : 336 000€
- Travaux de sécurité et d'amélioration, 120 000 €

Au niveau **des déchèteries** : La fin du marché de fourniture des bennes en 2022 a limité le niveau d'investissement réalisé. L'inflation sur le tarif des bennes lié à la hausse des matières premières est de 30%.

Le montant prévisionnel des dépenses d'investissement en 2023 est estimé à **400 K€** réparti comme suit :

- Achat de bennes en remplacement du parc actuellement loué sur les déchèteries de Mitry et Dammartin : 190k€
- Achat de bennes pour les autres déchèteries 120k€ (En moyenne 2,5 par déchèteries)
- Achat d'une armoire DDS pour Dammartin (24k€) qui permettra une prise en charge partielle de ces déchets par EcoDDS
- Etudes et prestation d'AMO relatives à la création de la déchèterie Gonesse 2 : 70k€

Concernant le pôle Administration générale :

La principale dépense de 2022 fut la réhabilitation d'une partie du CATI en logement de gardien. Pour 2023, la réhabilitation du CATI est en suspend suite à une consultation à venir pour une programmation du foncier total du Sigidurs.

En 2023, le remplacement progressif des appareils électriques énergivores se poursuivra afin de respecter au mieux le plan de sobriété énergétique.

La réfection et mise aux normes des six déchèteries du syndicat continueront en 2023, avec plus de frais et dépense à envisager pour les déchèteries de Dammartin-en-Goële et Mitry-Mory dernièrement acquises (voirie, vidéosurveillance, mise au norme, ...).

L'achat de nouveaux véhicules sera envisagé en 2023 en remplacement d'anciens véhicules du parc auto.

Puis concernant les équipements informatiques, des dépenses sont estimées à 150 K€ en 2023 soit -2% par rapport à 2022, malgré un renouvellement d'un tiers du parc informatique prévu (équipement arrivant en fin de garantie).

3. Synthèse

Ces orientations traduisent la poursuite de la stratégie financière du Sigidurs dont la pertinence peut être saluée au regard de l'excédent de trésorerie dont bénéficie le syndicat.

Par ailleurs, l'épargne nette est redevenue positive en 2020 consécutivement aux efforts de gestion réalisés par le Sigidurs. Pour ce faire, les dépenses de fonctionnement du syndicat ont été rationalisées et les recettes optimisées, ce qui a permis d'atténuer « l'effet de ciseau » illustrant une diminution des recettes accompagnée d'une augmentation des charges.

2022 a été l'année d'une inflation record depuis près de 40 ans, avec une estimation de plus de 6 %. Les conséquences sur les comptes locaux sont visibles en 2022 et devraient être toujours très présentes en 2023. En effet, l'inflation attendue en 2023 sera encore en progression tout comme la revalorisation des contrats de prestations des services et la perte des recettes attendues liée à la vente d'électricité.

De plus, la masse salariale absorbera l'effet année pleine de la hausse du point d'indice intervenue en juillet 2022.

Ainsi, en 2023, la maîtrise des dépenses de fonctionnement restera primordiale au regard des prévisions instables du contexte de la croissance économique. En effet, une tendance à la hausse des recettes est prévue au BP 2023 mais des pertes sont à prévoir notamment avec le vote du sous amendement sur le prix de vente d'électricité dont le plafond est fixé à 145€/MWh. Et au-delà du plafond fixé, les recettes de la vente d'électricité seront taxées à 90 % : ce niveau de taxation doit avoir pour effet d'en dissuader les producteurs. Pour rappel, un contrat de vente d'électricité avec le groupement GREEN ACCESS / TOTAL FLEX était prévu à 4,2 M€ HT en 2023 (282.5€/ MWh) : une perte de **2,2 M€** est à envisager, qui a été anticipée sur le BP 2023.

Et malgré une tendance à la baisse des dépenses par les efforts de gestions faits par l'ensemble des services en interne, une des causes pesant sur notre section de fonctionnement est la TGAP, comme énoncés les années précédentes : en effet, de 1,2 M€ en 2020, nous allons devoir contribuer à hauteur de **5,3M€** en 2023, avec l'application des nouveaux taux de TGAP.

Cette réforme de la TGAP fait exploser les coûts de gestion des déchets pour les syndicats, en instaurant la crainte d'être dans l'impossibilité de mettre en œuvre pleinement leurs politiques en matière d'économie circulaires pour les années à venir. Pour rappel, une demande par AMORCE sur le gel du taux de la TGAP pour 2023 avait été formulé dans le cadre des débats au Sénat mais n'a pas été retenue dans le texte final.

Dans un contexte de crise (sanitaire et économique), l'objectif financier au titre du Budget Primitif 2023 reste inchangé à savoir :

- Garantir un service de qualité aux usagers ;
- Investir pour mener à bien les projets stratégiques du mandat ;
- Conserver des marges de manœuvre en maintenant la situation financière saine du syndicat.

Ce triple objectif implique de lisser les dépenses d'équipement sur plusieurs années afin de maintenir une capacité de désendettement inférieure à 12 années et un taux d'épargne brute supérieur à 8 %, gages de bonne santé financière pour les prêteurs et cofinanceurs, qui reste une volonté et un objectif important pour le Sigidurs :

- ✓ Taux d'épargne brut : 7,96 % (4,5 M€)
- ✓ Capacité de désendettement : 4,5 ans

Puis, outre la politique publique des déchets menée, une modernisation des fonctions supports pour améliorer le service rendu aux usagers est poursuivie par le Sigidurs :

- **Stratégie achats** : l'objectif d'intégration systématique d'un seuil plafonné pour le réexamen des prix et de la formule de révision dans les marchés publics va se poursuivre en 2023 afin d'améliorer la durabilité de nos achats et sécuriser l'équilibre financier du contrat.
- **Système d'information** : outre la fourniture de moyens, la transformation numérique de l'administration nécessite un accompagnement en profondeur des nouveaux usages. Le Schéma Directeur du SIRH se poursuivra, avec un effort de rationalisation des outils du Sigidurs : Refonte du site internet, déploiement d'un outil décisionnel sous Digidash...
- **Ressources Humaines** : Parmi les grands enjeux RH des années à venir, la question de l'attractivité des emplois devient essentielle pour faire face à la raréfaction des candidatures et à la complexification des postes nécessaire pour le déploiement des politiques publiques du syndicat. Le ciblage nos communications, le développement de la marque employeur doivent contribuer au succès de cet enjeu.
Parallèlement, le travail effectué sur la qualité de vie au travail, par le biais d'un diagnostic à l'échelle de l'ensemble de la collectivité suivi d'un plan d'action, devrait contribuer au renforcement de cette attractivité et à la recherche d'un environnement de travail favorisant l'engagement.

4. Annexes

1/ Etat de la dette

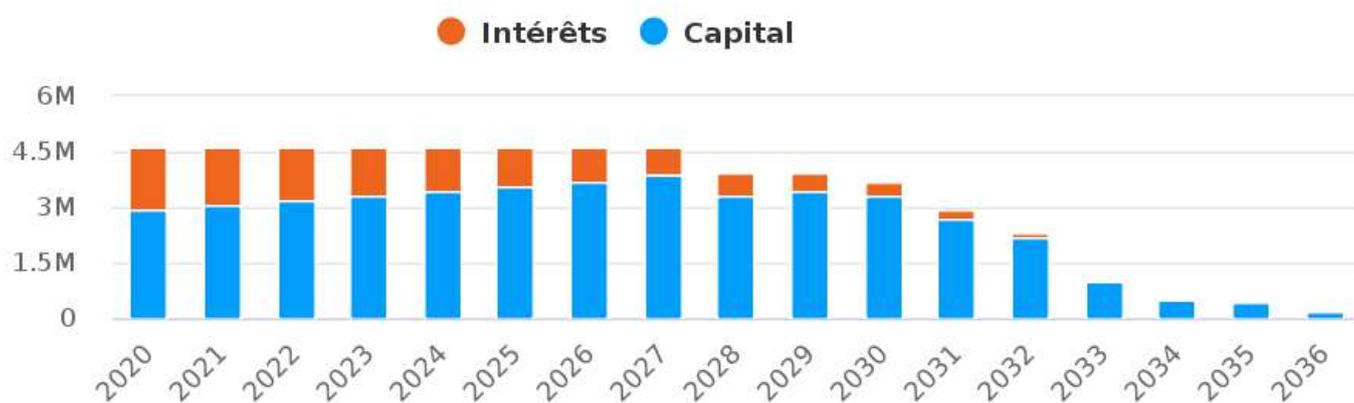
En 2022, le montant prévisionnel des annuités de remboursement de la dette (intérêt + capital) s'élève à 4,634 M€, représentant une participation de 11,08 € par habitant.

Aucun emprunt n'a été nécessaire pour financer les investissements de l'année 2022. **Aucun emprunt à souscrire en vue des prévisions budgétaires 2023.** Le dernier emprunt contracté date de 2012.

Pour 2023, le montant des annuités de remboursement demeure quasi constant à 4,635 M€ soit une participation à l'habitant de 11,18 €.

Le montant du capital restant dû au début de l'exercice 2023 se chiffre à 33,641 M€, soit un endettement de 80 € par habitant.

12 emprunts demeurent, tous à taux fixe (taux moyen de 3,87 %).



2/ Fond de Roulement

	2018	2019	2020	2021
Fond de roulement en fin d'exercice	29 394 058	27 486 026	25 544 685	22 978 690

3/ Ratio clés

▪ Coût à l'habitant

Ci-dessous le coût à l'habitant par compétence pour l'année 2023. Les coûts prennent en compte la totalité des dépenses toutes sections confondues liées à la compétence (hors recettes).

	COUT A L'HABITANT		
	2021	2022	2023
PREVENTION	1,89 €	1,91 €	2,21 €
COLLECTE	66,63 €	69,22 €	72,46 €
TRAITEMENT	89,71 €	105,02 €	122,31 €
COUT TOTAL	158,23 €	176,15 €	196,98 €

▪ Taux de TEOM des EPCI

	2019	2020	2021	2022
CARPF	6,94%	6,94%	6,94%	6,94%
CAPV	6,25%	6,36%	6,24%	6,49%
C3PF	8,31%	7,97%	7,54%	7,29%

Pour info :

CAPV (EMERAUDE)	TEOM 2019	TEOM 2020	TEOM 2021	TEOM 2022
ANDILLY	5,93%	6,43%	7,16%	7,06%
DEUIL-LA-BARRE	6,20%	6,59%	7,10%	6,93%
ENGHIEN-LES-BAINS	4,73%	5,04%	5,36%	5,13%
GROSLAY	7,00%	7,64%	7,93%	7,68%
MARGENCY	4,63%	4,96%	5,21%	5,04%
MONTLIGNON	7,75%	8,34%	8,90%	8,76%
MONTMAGNY	7,83%	8,40%	9,21%	9,46%
MONTMORENCY	5,62%	6,07%	6,57%	6,50%
SAINT-GRATIEN	5,65%	6,00%	6,67%	6,87%
SAINT-PRIX	6,64%	7,16%	7,50%	7,30%
SOISSY-SOUS-MONTMORENCY	5,63%	6,10%	6,68%	6,72%

C3PF (TRI-OR)	TEOM 2019	TEOM 2020	TEOM 2021	TEOM 2022
ASNIERE SUR OISE	8,69%	8,79%	9,29%	9,57%
BAILLET EN France	8,42%	8,51%	7,77%	8,24%
BELLOY EN France	9,05%	9,15%	9,89%	10,42%
MAFFLIERS	9,07%	9,17%	9,71%	9,48%
MONTSOULT	9,25%	9,35%	9,57%	9,19%
SAINT MARTIN DU TER	9,60%	9,71%	10,57%	11,14%
SEUGY	9,20%	9,02%	9,20%	9,73%
VIARME	10,06%	10,17%	10,61%	10,41%
VILLAINES SOUS BOIS	8,51%	8,60%	8,50%	9,00%

Prospective 2022 >2025 et +

Plan Pluriannuelle d'Investissement

La mise en œuvre de Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) en 2020, a été réactualisé en fin d'année par les services concernés. Cet outil permet d'anticiper l'avenir en proposant une vision prospective et synthétique à 5 ans sur les dépenses des équipements.

GRAND PROJET 2022 - 2027									MODE DE FINANCEMENT			
Direction / Service	Libellé operation	Coût total opération	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025	Prévisions 2026	Prévisions 2027	Fonds Propres	Subventions	Emprunts	
											En Val.	En %
DTV / CVE	Habillage Cve	16 450 000 €	600 000 €	3 200 000 €	3 400 000 €	3 025 000 €	3 112 500 €	3 112 500 €	44%	0%	9 250 000 €	56%
DTV / Déchetterie	Gonesse 2 Travaux De Construction Déchetterie	2 800 000 €		700 000 €	700 000 €	700 000 €	700 000 €		50%	0%	1 400 000 €	50%
STECH	Acquisition DOUS	2 225 000 €		556 250 €	556 250 €	556 250 €	556 250 €		50%	0%	1 112 500 €	50%
STECH	Travaux De Réaménagement Du Cati	2 103 000 €		525 750 €	525 750 €	525 750 €	525 750 €		50%	0%	1 051 500 €	50%
DPS / Prévention	Biodéchets	2 000 000 €			500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	25%	0%	1 500 000 €	75%
DTV / Déchetterie	Gonesse 2 Acquisitions Foncières	1 300 000 €	400 000 €	900 000 €					100%	0%	0 €	0%
DTV / FIL	Projet hydrogène	80 000 €	80 000 €						100%	0%	0 €	0%
DTV / CDT	Construction CDT mutualisé?											
DEPENSES D'EQUIPEMENTS RECURRENTES 2022 -2027 : ACQUISITION / MAINTENANCE / TRAVAUX									MODE DE FINANCEMENT			
COLLECTE / EGB	Acquisition CPAVBE	12 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	33%	0%	8 000 000 €	67%
COLLECTE / EGB	Acquisition CPAVBA	10 800 000 €	1 800 000 €	1 800 000 €	1 800 000 €	1 800 000 €	1 800 000 €	1 800 000 €	33%	0%	7 200 000 €	67%
STECH / REGIE	Acquisition bacs CPAP	7 800 000 €	1 300 000 €	1 300 000 €	1 300 000 €	1 300 000 €	1 300 000 €	1 300 000 €	50%	0%	3 900 000 €	50%
DTV / Déchetterie	Renouvellement Du Parc De Benne (Benne Réformées Mises En Place En 2008 Et 2013)	750 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	40%	0%	450 000 €	60%
DTV / CVE	Mise En Conformité Mtd-Bref	640 000 €	400 000 €	200 000 €					100%	0%	0 €	0%
DTV / CVE	Implantation De Ramoneurs Micro Explosifs	600 000 €	300 000 €	300 000 €					100%	0%	0 €	0%
DTV / CVE	Création D'Un Magasin De Pièces Détachées	500 000 €				100 000 €	200 000 €	200 000 €	0%	0%	500 000 €	100%
DSI	Equipement informatiques	300 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	33%	0%	200 000 €	67%
DTV / CVE	Revamping De L'Isolation Des Fours/Chaudières Et Traitement Des Fumées	250 000 €				100 000 €	100 000 €	50 000 €	0%	0%	250 000 €	100%
COM	Panneaux Électroniques 77	20 000 €		20 000 €					100%	0%	0 €	0%
TOTAL GRANDS PROJETS :		26 958 000 €	1 080 000 €	5 882 000 €	5 682 000 €	5 307 000 €	5 394 500 €	3 612 500 €	47%	0%	14 314 000 €	53%
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENTS RECURRENTES		33 020 000 €	5 600 000 €	5 620 000 €	5 300 000 €	5 450 000 €	5 550 000 €	5 500 000 €	38%	0%	20 500 000 €	62%
TOTAL PPI :		59 978 000 €	6 680 000 €	11 502 000 €	10 982 000 €	10 757 000 €	10 944 500 €	9 112 500 €	42%	0%	34 814 000 €	58%

Tableau AP/CP :

N°AP/CP	Libellé operation	AP	Antérieur	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
2022-1	Habillage Cve	16 450 000 €	600 000 €	1 200 000 €	3 400 000 €	7 025 000 €	4 225 000 €	
2022-2	Gonesse 2 Travaux De Construction Déchèterie	2 800 000 €		100 000 €	1 400 000 €	1 300 000 €		
2022-2	Gonesse 2 Acquisitions Foncières	1 300 000 €	400 000 €	900 000 €				
2022-3	Biodéchets	2 000 000 €			500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €